

99 • 2021

REVUE BELGE DE PHILOGIE ET D'HISTOIRE

FASC. 3-4: HISTOIRE



AFL. 3-4: GESCHIEDENIS

BELGISCH TIJDSCHRIFT VOOR FILOGIE EN GESCHIEDENIS

99 • 2021

**SOCIÉTÉ POUR LE PROGRÈS
DES ÉTUDES PHILOLOGIQUES ET HISTORIQUES**
fondée en 1874

Président: Jean-Marie DUVOSQUEL, 44 (boîte 1), avenue Adolphe Buyl, 1050 Bruxelles.

Secrétaire général: Denis MORSA, 29/3, avenue Émile Vandervelde, 1200 Bruxelles.

Trésorier: David GUILARDIAN, 326 (boîte 5), Avenue Brugmann, 1180 Bruxelles.

L'organe de la Société est la *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, recueil trimestriel dont le tome I est paru en 1922.

Het *Belgisch Tijdschrift voor Filologie en Geschiedenis* wordt uitgegeven door de Société. Het Tijdschrift werd gesticht in 1922.

**REVUE BELGE DE PHILOLOGIE ET D'HISTOIRE
BELGISCH TIJDSCHRIFT VOOR FILOLOGIE EN GESCHIEDENIS**

Website : <http://www.rbph-btfg.be>

Directeur: Michèle GALAND.

Comité directeur – Bestuurcomité: il rassemble les membres du Bureau de la Société (voir ci-dessus) et du Comité de Rédaction de la Revue (voir en p. 3 de couverture) – Het Bestuurcomité bestaat uit de leden van het Bureau van de “Société” (zie hierboven) en van de Redactieraad van het Tijdschrift (zie blz. 3 van de omslag).

Membres honoraires – Ereleden: M. BOUSSART (ULB), J.-M. D'HEUR (ULg), J. DUYSCHAEVER (UIA), P. FONTAINE (UCL), L. LESUISSE (ISL), Chr. LOIR (ULB), R. VAN EENOO (UGent), J.-P. VAN NOPPEN (ULB).

Comité de lecture international – Internationaal leescomité: Jan ART (Gent), Philip BENNETT (Edinburgh), Marc BOONE (Gent), Laurence BOUDART (Bruxelles, Archives et Musée de la Littérature); Véronique BRAGARD (Louvain-la-Neuve); Claude BRUNEEL (Louvain-la-Neuve); Keith BUSBY (Madison); Ruth BUSH (Bristol); Angelos CHANIOTIS (Oxford); Dominique COMBE (Paris, École Normale Supérieure); François DE CALLATAY (Bruxelles, Bibliothèque royale et Paris, École pratique des Hautes Études); Sophie DE SCHAEFDRIJVER (Pennsylvania State University); Juliette DOR (Liège); Robert FOTSING MANGOUA (Dschang, Cameroun); Éric GEERKENS (Liège); Robert HALLEUX (Liège et Paris, Institut de France); Paul JANSSENS (Gent); Stéphane LEBECQ (Lille III); Bernadette LIOU-GILLE (Paris IV); Christiane MARCHELLO-NIZIA (Lyon et ILF-CNRS); Michel MARGUE (Luxembourg); Rudolf MUHR (Universität Graz); David MURPHY (Stirling); David NICHOLAS (Clemson University); Janet POLASKY (University of New Hampshire); Jean-Manuel ROUBINEAU (Rennes III et Bruxelles); Carl STRIKWERDA (College William and Mary, Williamsburg); Jo TOLLEBEEK (Leuven); Herman VAN GOETHEM (Antwerpen); Piet VAN STERKENBURG (Leiden); Karel VELLE (AGRA); Christophe VERBRUGGEN (Gent); Alexis WILKIN (Bruxelles); Renate ZEDINGER (Wien).



PUBLIÉ AVEC L'AIDE FINANCIÈRE DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE FÉDÉRALE (BELSPO), DU
FONDS DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE - FNRS ET DE LA FONDATION UNIVERSITAIRE.
LA BIBLIOGRAPHIE DE L'HISTOIRE DE BELGIQUE EST ÉTABLIE AVEC L'AIDE DES ARCHIVES
GÉNÉRALES DU ROYAUME, DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE ET DE LA LOTERIE
NATIONALE.

UITGEGEVEN MET DE STEUN VAN HET FEDERAAL WETENSCHAPSBELEID (BELSPO)
EN VAN DE UNIVERSITAIRE STICHTING.

DE BIBLIOGRAFIE VAN DE GESCHIEDENIS VAN BELGIË KOMT TOT STAND DANKZIJ DE STEUN
VAN HET ALGEMEEN RIJKSARCHIEF, VAN DE KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR GESCHIEDENIS
EN VAN DE NATIONALE LOTERIJ.

La querelle de l'évêché de Liège (920-921). Les enjeux lotharingiens de la destitution de l'évêque Hilduin⁽¹⁾

Matthias ROZEIN
Université de Liège

« Cette année et la suivante, il y eut des tensions entre l'évêque Hilduin et l'abbé Richaire au sujet de l'épiscopat de Tongres. Le roi avait donné cet évêché à Richaire parce qu'Hilduin, auquel il l'avait accordé en premier, s'était détaché de lui. L'archevêque Hérیمان consacra Hilduin évêque en cet endroit, par élection du clergé et du peuple, et aussi à la faveur de Gislebert que de très nombreux Lotharingiens avaient choisi comme prince après que le roi Charles eut été abandonné »⁽²⁾.

Ainsi Flodoard de Reims († 966) relate-t-il, à l'année 920 de ses *Annales*, les événements qui ont secoué le siège épiscopal de Liège à la suite de la mort de l'évêque Étienne († 920)⁽³⁾.

(1) Le présent article est issu de notre mémoire de Master en Histoire, à finalité approfondie, soutenu à l'Université de Liège : Matthias ROZEIN, *Le pontificat de Jean X (914-928). Pornocratie et saeculum obscurum ? Opportunités et limites du pouvoir pontifical à l'aube du X^e siècle*, Mémoire de Master en Histoire, inédit, Université de Liège, année académique 2019-2020. Nous tenons à remercier Julien Maquet, maître de conférences à l'ULiège, et tout particulièrement la Professeure Florence Close, notre promotrice, pour leurs remarques et commentaires précieux. Nous utiliserons les sigles et abréviations suivants en note : BÖHMER-ZIMMERMANN (suivi d'un numéro) : Johannes Friedrich BÖHMER, *Regesta Imperii. Sächsische Zeit 919-1024. Papstregesten 911-1024*, éd. Harald ZIMMERMANN, Vienne-Cologne-Weimar, Böhlau, 2^e éd., 1998 [1969] ; CLUEDEM : Centre luxembourgeois de Documentation et d'Études médiévales ; LMA : *Lexikon des Mittelalters* ; MGH : *Monumenta Germaniae historica (SS : Scriptores)* ; RBPH : *Revue belge de Philologie et d'Histoire*.

(2) FLODOARD, *Annales*, a. 920, éd. Philippe LAUER, *Les Annales de Flodoard*, Paris, Picard, 1905 (Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire, 39), p. 3-4 : *Hoc anno, sequenti quoque, agitur inter Hilduinum episcopum et Richarium abbatem de episcopatu Tungrensi contentio. Siquidem rex illud episcopium Richario, quia Hilduinus a se descivit cui prius ipsum concesserat, dedit. Herimannus vero archiepiscopus Hilduinum ibi episcopum, eligente clero ac populo, favente necnon Gisleberto, quem plurimi Lotharienses principem, relicto Karolo rege, delegerant, ordinavit.* – Sur Flodoard et son œuvre, cf. Michel SOT, *Un historien et son Église au X^e siècle. Flodoard de Reims*, Paris, Fayard, 1993 ; Edward ROBERTS, *Flodoard of Rheims and the Writing of History in the Tenth Century*, Cambridge, Cambridge University Press, 2019 (Cambridge Studies in Medieval Life and Thought. Fourth Series, 113).

(3) Sur Étienne, cf. Jean-Louis KUPPER, « Stephanus », dans Stefan WEINFURTER & Odilo ENGELS, eds, *Series episcoporum ecclesiae catholicae occidentalis ab initio usque ad annum MCXCVIII. Series V. Germania*, t. 1, *Archiepiscopatus Coloniensis*, Stuttgart, Hiersemann, 1982, p. 60-61 ; ID., « Stephan », dans LMA, t. 8, 1997, col. 121 ; Florence CLOSE, « L'office de la Trinité d'Étienne de Liège (901-920). Un témoin de l'héritage liturgique et théologique de la première réforme carolingienne à l'aube du X^e siècle », dans RBPH, t. 86, 2008, 3-4, p. 623-643.

Dans cette notice écrite peu après l'issue de la dispute – en 921 ou en 922⁽⁴⁾ –, Flodoard, contemporain strict du conflit, mentionne les principaux enjeux de l'affaire : une querelle oppose l'évêque Hilduin († 936)⁽⁵⁾ à l'abbé Richaire († 945)⁽⁶⁾ au sujet de l'évêché de Tongres-Maastricht-Liège. Le roi Charles le Simple († 929) avait d'abord accordé cet évêché au clerc liégeois Hilduin, qui, ayant été élu par le clergé et le peuple de Liège avec le soutien de Gislebert († 939)⁽⁷⁾, a ensuite été consacré par l'archevêque de Cologne

(4) On remarque à ce propos le passage introductif de la notice (*Hoc anno, sequenti quoque*). Cf. également Stéphane LECOUTEUX, « Le contexte de rédaction des *Annales* de Flodoard de Reims (919-966). Partie 1 : une relecture critique du début des *Annales* à la lumière de travaux récents », dans *Le Moyen Âge*, t. 116, 2010, 1, p. 77-78.

(5) On ignore largement les origines familiales d'Hilduin. LIUDPRAND DE CRÉMONE, *Antapodosis*, III, 42, éd. Paolo CHIESA, *Liudprandi Cremonensis opera omnia*, Turnhout, Brepols, 1998 (Corpus Christianorum. Continuatio mediaevalis, 156), p. 89, l. 701-703, lui prête un lien de parenté avec Hugues de Provence († 947), roi d'Italie et petit-fils de Lothaire II († 855), roi de Lotharingie. Cette tradition est plausible ; Liudprand entretenait de bonnes relations avec un autre clerc liégeois, proche d'Hilduin, à savoir Rathier de Liège/Vérone († 974). De plus, Liudprand a grandi à la cour du roi Hugues. On peut donc supposer qu'Hilduin était apparenté aux grands lignages aristocratiques, comme la plupart des évêques du X^e siècle », dans *Il secolo di ferro. Mito e realtà del secolo X*, Spolète, Presso la sede del Centro italiano di Studi sull'alto Medioevo, 1991 (Settimane di Studio, 38), t. 1, p. 461. Cf. aussi les réflexions de Florence CLOSE, « La succession d'Étienne de Liège († 920). Une vacance épiscopale dans l'attente d'un arbitrage pontifical ? », dans *RBPB*, t. 97, 2019, 2, p. 265-266. Après l'échec de son épiscopat à Liège, Hilduin semble avoir trouvé refuge auprès d'Hugues de Provence. Ce dernier l'établit sur le siège épiscopal de Vérone (928) et ensuite sur le siège archiépiscopal de Milan (931). Jean-Louis KUPPER, « Hilduin », dans *LMA*, t. 5, 1991, col. 20 ; Claudia GNOCCHI, « Illduino », dans *Dizionario Biografico degli Italiani*, t. 62, Rome, Istituto della Enciclopedia italiana, 2004, p. 243-245. Cf. également Gerhard LUBICH, « *Nomina, gentes, stirpes et regna*. Eine forschungsgeschichtliche Europareise in einem halben Jahrzehnt des < dunklen > 10. Jahrhunderts », dans *Rhein-Maas. Geschichte, Sprache und Kultur*, t. 8, 2018, p. 9-21.

(6) Richaire est le frère des comtes Matfrid et Gérard, deux personnages importants de l'aristocratie lotharingienne. Richaire est installé en 899 sur le trône abbatial de Prüm, écartant ainsi le célèbre Réginon. En 921, il est installé sur le trône épiscopal de Liège. Jean-Louis KUPPER, « Richarius », dans St. WEINFURTER & O. ENGELS, éd., *Series episcoporum*, op. cit., p. 61 ; ID., « Richer », dans *LMA*, t. 7, 1995, col. 829-830 ; Herbert ZIELINSKI, « Richer (Richar) », dans *Neue Deutsche Biographie*, t. 21, 2003, p. 513-514.

(7) Gislebert est le fils de Régnier I^{er}. À la mort de celui-ci en 915, il hérite de l'essentiel des titres et biens de son père. À partir de 919, la relation avec Charles le Simple semble se détériorer. Sur ce personnage, cf. Alain DIERKENS & Michel MARGUE, « *Memoria* ou *damnatio memoriae* ? L'image de Gislebert, duc de Lotharingie († 939) », dans Sylvain GOUGUENHEIM et al., éd., *Retour aux sources. Textes, études et documents d'histoire médiévale offerts à Michel Parisse*, Paris, Picard, 2004, p. 869-890 ; Daniel SCHUMACHER, « Zwischen Ost- und Westfranken. Herzog Giselbert von Lothringen », dans Tristan MARTINE & Jessika NOWAK, éd., *D'un regnum à l'autre. La Lotharingie, un espace de l'entre-deux ? Vom Regnum zum Imperium. Lotharingien als Zwischenreich?*, Nancy, Presses universitaires de Nancy/Éditions universitaires de Lorraine, 2020 (Archéologie, Espaces, Patrimoines), p. 125-138 ; Jean-Louis KUPPER, « Un implacable portrait du duc Gislebert de Lotharingie », dans Dominique BARTHÉLEMY & Rolf GROSSE, éd., *Allemagne et France au cœur du Moyen Âge (843-1214)*, Paris, Passés composés/Humensis, 2020, p. 87-94, et surtout Michel MARGUE, « Zwentibold, roi (895-900) et Gislebert, duc (928-939) du royaume de Lothaire. Pouvoir et légitimation, histoire et mémoire », dans ID. & Hérold PETTIAU, éd., *La Lotharingie en question. Identités, oppositions, intégration. Lotharingische Identitäten im Spannungsfeld zwischen integrativen und partikularen Kräften. Actes des 14^{es} Journées lotharingiennes*, Luxembourg, Section historique de

Hériman (889/890-924), métropolitain de Liège. Or, Hilduin entre peu de temps après son ascension en révolte contre l'autorité de son roi Charles en se joignant à Gislebert. Par la suite, il se voit entraîné dans un conflit qui conduit le roi à l'écartier du siège épiscopal de Liège pour y installer l'abbé de Prüm, Richaire.

Même si le récit des *Annales* de Flodoard suggère le contraire, le soulèvement en Lotharingie autour de Gislebert fut loin d'être général : les seuls protagonistes à qui l'on peut sans doute imputer une participation active contre le roi furent Gislebert et Hilduin. Charles semble avoir conservé le soutien d'une grande partie de l'épiscopat⁽⁸⁾. À l'issue du conflit, le roi finit par imposer son candidat Richaire sur le trône épiscopal de Liège. Ce succès est notamment dû à l'intervention du pape Jean X (914-928) qui, saisi par le camp royal par l'intermédiaire de l'empereur Bérenger († 924), défend vigoureusement le roi carolingien en retirant l'évêché à Hilduin pour l'octroyer à Richaire lors d'un synode organisé à Rome en présence de ce dernier alors que le premier semble s'être dérobé à la justice pontificale⁽⁹⁾. Richaire se maintiendra à la tête de l'évêché mosan jusqu'à sa mort survenue en 945.

Les tenants et aboutissants de la querelle du siège épiscopal de Liège des années 920-921 sont largement tributaires de l'article qu'Harald Zimmermann a consacré à ce sujet en 1957⁽¹⁰⁾. Cet article est resté l'unique étude de référence du conflit jusqu'à la récente publication de l'enquête de Florence Close, consacrée aux implications liégeoises et lotharingiennes du conflit et à la réhabilitation d'Hilduin en tant qu'évêque de Liège⁽¹¹⁾. Survenue dans les dernières années du règne de Charles le Simple, d'une part, et d'appartenance de la Lotharingie au royaume franc occidental et carolingien, d'autre part, la querelle a été présentée sous bien de plumes comme annonçant à la fois la fin du roi Charles et le basculement de l'espace lotharingien du royaume occidental au royaume germanique. La question de l'occupant du siège épiscopal de Liège aurait ainsi inauguré la manifestation des ambitions lotharingiennes du roi de Germanie Henri I^{er} († 936) qui aurait soutenu son candidat Hilduin contre les intérêts de son concurrent Charles le Simple, bien décidé à introniser son fidèle Richaire⁽¹²⁾.

l'Institut grand-ducal, 2018 (Publications de la Section historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg, 126 ; Publications du CLUDEM, 26), p. 68-75, 80-87, 95-99, 105-106.

(8) Les réflexions de Robert PARISOT, *Le royaume de Lorraine sous les Carolingiens (843-923)*, Paris, Picard et fils, 1899, p. 632-633, sont toujours d'actualité. L'auteur pose la question de la réalité de la défection rapportée par Flodoard. Aux côtés du roi apparaissent l'archevêque de Trèves, l'évêque de Cambrai, l'évêque d'Utrecht, l'archevêque de Cologne ainsi que les Matfrid.

(9) BÖHMER-ZIMMERMANN 61.

(10) Harald ZIMMERMANN, « Der Streit um das Lütticher Bistum vom Jahre 920/921. Geschichte, Quellen und kirchenhistorische Bedeutung », dans *Mitteilungen des Instituts für Österreichische Geschichtsforschung*, t. 65, 1957, p. 15-52.

(11) Fl. CLOSE, « La succession », *op. cit.*, p. 261-276. Récemment, Fraser MCNAIR, « *Nullus alicui clerico episcopatum conferre debeat nisi rex*. Royal Authority and Disputed Episcopal Elections during the Late Carolingian Period », dans Brigitte MEIJNS & Steven VANDERPUTTEN, éd., *Bishops in the Long Tenth Century. Episcopal Authorities in France and Lotharingia, c. 900-c. 1050*, Turnhout, Brepols, 2019 (The Medieval Low Countries, 6), p. 55-73, s'est également penché sur cette querelle. Cependant, il s'est principalement focalisé sur les prétentions du roi et moins sur la querelle en elle-même.

(12) Ainsi par exemple H. ZIMMERMANN, « Der Streit », *op. cit.*, p. 23 ; Heinrich

Une nouvelle lecture des sources induit pourtant une image plus nuancée de la configuration de l'échiquier politique lotharingien à l'heure de la déposition de l'évêque Hilduin. Elle conduit à la remise en question du déroulement de la querelle ainsi qu'à la réévaluation de l'ingérence active du roi germanique. Enfin, elle invite à une réflexion sur l'influence du pouvoir épiscopal pour l'affirmation du pouvoir royal au moment de l'émergence des principautés territoriales.

Outre le témoignage des *Annales* de Flodoard auquel nous avons déjà fait appel, diverses œuvres historiographiques du ^x^e siècle renseignent sur ce conflit : on compte, parmi les traditions liégeoises, les *Gesta abbatum Lobbiensium* de Folcuin de Lobbes († 990) et les *Annales Lobienses*, rédigées probablement dans la région de Liège à la fin du ^x^e siècle⁽¹³⁾. Un dernier témoignage narratif à relever est celui de Richer de Reims (fin du ^x^e siècle)⁽¹⁴⁾. Par ailleurs, un corpus de plusieurs documents épistolaires rend compte de la querelle : d'une part, une lettre-capitulaire de Charles le Simple adressée à

BÜTTNER, *Heinrichs I. Südwest- und Westpolitik*, Constance-Stuttgart, Thorbecke, 1964 (Vorträge und Forschungen. Sonderband, 2), p. 15 ; Eduard HLAWITSCHKA, *Lotharingien und das Reich an der Schwelle der deutschen Geschichte*, Stuttgart, Hiersemann, 1968 (MGH. Schriften, 21), p. 204-205 ; Jean-Louis KUPPER, *Liège et l'Église impériale aux ^x^e-^{xii}^e siècles*, Liège, Presses universitaires de Liège/Les Belles Lettres, 1981 (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, 228), p. 111-112 ; Carlrichard BRÜHL, *Deutschland-Frankreich. Die Geburt zweier Völker*, Cologne-Vienne, Böhlau, 2^e éd., 1995 [1990], p. 429-430 ; Hagen KELLER & Gerd ALTHOFF, *Die Zeit der späten Karolinger und der Ottonen 888-1024*, Stuttgart, Klett-Cotta, 2008 (Gebhardt. Handbuch der deutschen Geschichte, 3), p. 124-125 ; Laurent JÉGOU, *L'évêque, juge de paix. L'autorité épiscopale et le règlement des conflits (viii^e-xi^e siècle)*, Turnhout, Brepols, 2011 (Haut Moyen Âge, 11), p. 308-310 ; FI. CLOSE, « La succession », *op. cit.*, p. 262.

(13) FOLCUIN DE LOBBES, *Gesta abbatum Lobbiensium*, c. 19, éd. Georg H. PERTZ, Hanovre, Hahn, 1841 (MGH SS, 4), p. 63, l. 3-24. *Annales Lobienses*, a. 920 et 922, éd. Georg WAITZ, Hanovre, Hahn, 1881 (MGH SS, 13), p. 233, l. 17-21. Sur Folcuin et son œuvre, cf. « Folcuinus », dans *Geschichtsquellen des deutschen Mittelalters*, <https://www.geschichtsquellen.de/autor/2311> (page consultée le 20-10-2021) ; « *Gesta abbatum Lobbiensium* », dans *Geschichtsquellen*, <https://www.geschichtsquellen.de/werk/2285> (page consultée le 20-10-2021). Les *Annales Lobienses* courent de 741 à 982. On peut distinguer trois parties distinctes : les notices des années 741-870 représentent une compilation de plusieurs annales carolingiennes ; la partie 870-900 reprend intégralement les *Annales Vedastini* ; la dernière partie, les années 901-982, semble sans emprunts. Elle semble avoir été rédigée à la fin du ^x^e siècle. Depuis longtemps, les *Annales* sont soupçonnées d'avoir été écrites dans la région de Liège, hypothèse confirmée récemment par Roman DEUTINGER, « Die ursprüngliche Gestalt der *Annales Lobienses* », dans *Deutsches Archiv für Erforschung des Mittelalters*, t. 75, 2019, 2, p. 601. Sur les *Annales*, cf. « *Annales Lobienses* », dans *Geschichtsquellen*, <https://www.geschichtsquellen.de/werk/312> (page consultée le 20-10-2021).

(14) RICHER, *Historiae*, I, c. 22 & 25, éd. Robert LATOUCHE, *Histoire de France (888-995)*, t. 1, Paris, Honoré Champion, 1930 (Les classiques de l'histoire de France au Moyen Âge, 12), p. 54-63 ; éd. Hartmut HOFFMANN, Hanovre, Hahn, 2000 (MGH SS, 38), p. 60-64. Sur l'œuvre de Richer, cf. « *Historiarum libri IV* », dans *Geschichtsquellen*, <https://www.geschichtsquellen.de/werk/4200> (page consultée le 20-10-2021), en particulier Jason K. GLENN, *Politics and History in the Tenth Century. The Work and World of Richer of Reims*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004 (Cambridge Studies in Medieval Life and Thought. Fourth Series, 60) ; Justin C. LAKE, *Richer of Saint-Rémi. The Methods and Mentality of a Tenth-Century Historian*, Washington D.C., Catholic University of America Press, 2013. Pour d'autres traditions, postérieures au ^x^e siècle, cf. BÖHMER-ZIMMERMANN 61.

tous les prélats du royaume qui vise à décrédibiliser Hilduin et appelle à le faire remplacer par Richaire⁽¹⁵⁾ ; d'autre part, deux lettres du pape Jean X, dont l'une est adressée au roi Charles et l'autre à l'archevêque Hérیمان⁽¹⁶⁾. Cette dernière est parvenue jusqu'à nous en l'état de copie insérée dans une autre missive que l'archevêque a envoyée à l'abbé Richaire⁽¹⁷⁾. Ces différentes pièces étaient connues de lettrés liégeois de la fin du X^e et du XI^e siècle⁽¹⁸⁾. Pourtant, elles ne sont parvenues jusqu'à nous que grâce à l'œuvre éditoriale du jésuite français Jacques Sirmond († 1651)⁽¹⁹⁾.

Charles le Simple, la Lotharingie et l'évêché de Liège

Peu de temps avant la mort du roi de Francie orientale Louis l'Enfant († 911), les grands de la Lotharingie font appel au roi de Francie occidentale Charles le Simple qui parvient par la suite à établir son autorité dans la région entre Metz et Maastricht. Au fil de son règne, le Carolingien ancre toujours plus profondément son pouvoir en Lotharingie, ce qu'une partie des grands de cette région apprécie peu⁽²⁰⁾.

(15) *Lettre-capitulaire de Charles le Simple*, éd. Ernst-Dieter HEHL, *Die Konzilien Deutschlands und Reichsitaliens 916-1001*, t. 1, Hanovre, Hahn, 1987 (MGH. Concilia, 6/1), p. 44-48. *Diplomata Belgica. Les sources diplomatiques des Pays-Bas méridionaux au Moyen Âge*, Bruxelles, Commission royale d'Histoire, depuis 2015, n° 3635, https://www.diplomata-belgica.be/charter_details_fr.php?dibe_id=3635 (page consultée le 20-10-2021) (La date indiquée à cet endroit, le 19 mai 920, est erronée ; elle correspond à la mort d'Étienne de Liège). – Sur la discussion typologique de ce document, cf. Fl. CLOSE, « La succession », *op. cit.*, p. 267-271.

(16) *Lettres A et B*, éd. E.-D. HEHL, *op. cit.*, p. 53-56. Cf. *Diplomata Belgica, op. cit.*, n°s 6279, 6280, https://www.diplomata-belgica.be/charter_details_fr.php?dibe_id=6279 et https://www.diplomata-belgica.be/charter_details_fr.php?dibe_id=6280 (pages consultées le 20-10-2021) ; Philipp JAFFÉ, *Regesta Pontificum Romanorum. Ab condita Ecclesia ad annum post Christum natum MCXCVIII*, t. 3, éd. Klaus HERBERS, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 3^e éd., 2017, n°s 7506, 7507 ; BÖHMER-ZIMMERMANN 56, 57 ; Theodor SCHIEFFER, éd., *Germania Pontificia*, t. 7/1 : *Provincia Coloniensis. Archidioecesis Coloniensis*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1986, p. 44-45, n°s 100, 101 ; Friedrich Wilhelm OEDIGER, *Die Regesten der Erzbischöfe von Köln im Mittelalter*, t. 1, Bonn, Hanstein, 1961, n° 309. – Sur la tradition de ces actes, cf. H. ZIMMERMANN, « Der Streit », *op. cit.*, p. 39-41.

(17) *Lettre A*, éd. E.-D. HEHL, *op. cit.*, p. 53.

(18) La première partie du témoignage de FOLCUIN, *Gesta abbatum*, c. 19, éd. G.H. PERTZ, *op. cit.*, p. 63, l. 3-18, semble se baser en partie sur la lettre pontificale à Hérیمان que l'auteur affirme connaître. Comme les *Annales Lobienses*, SIGEBERT DE GEMBLoux, *Chronica sive chronographia universalis*, a. 921, éd. Ludwig Conrad BETHMANN, Hanovre, Hahn, 1844 (MGH SS, 6), p. 346, l. 38-39, semble être influencé par les accusations qui figurent dans la lettre-capitulaire de Charles le Simple. Cf. H. ZIMMERMANN, « Der Streit », *op. cit.*, p. 18. De même, le *Tractatus de investitura episcoporum* – écrit anonyme que l'on impute souvent au même Sigebert – trahit également l'influence de la lettre de Jean X à Charles le Simple. Cf. H. ZIMMERMANN, « Der Streit », *op. cit.*, p. 37-38. Sur le traité, cf. « *Tractatus de investitura episcoporum* », dans *Geschichtsquellen*, <https://www.geschichtsquellen.de/werk/4548> (page consultée le 20-10-2021).

(19) Pour l'édition de Sirmond, cf. H. ZIMMERMANN, « Der Streit », *op. cit.*, p. 39-41.

(20) C. BRÜHL, *Deutschland-Frankreich, op. cit.*, p. 399-403 ; Rolf GROSSE, *Vom Frankenreich zu den Ursprüngen der Nationalstaaten 800-1214*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 2005 (Deutsch-Französische Geschichte, 1), p. 138-140 ; Hérold PETTIAU, « Présences de souverains dans l'espace du *regnum Lotharii*.

L'importance stratégique de l'évêché de Liège dans la politique de Charles le Simple s'observe à divers niveaux : d'abord, par son extension territoriale, le diocèse recouvre une bonne partie du nord de la Lotharingie. Ensuite, il héberge d'importants centres du pouvoir carolingien comme le palais d'Aix-la-Chapelle et celui d'Herstal⁽²¹⁾. Le culte de saint Lambert – qui se développe à Liège, lieu du martyre⁽²²⁾ – fut également soutenu activement par les Carolingiens⁽²³⁾. Enfin, le contrôle de ce siège épiscopal par le roi permettait à ce dernier de contrebalancer les ambitions de Gislebert, dont les biens et le pouvoir furent concentrés dans le diocèse⁽²⁴⁾. Cela fut le rôle qu'occupait le prédécesseur d'Hilduin, Étienne, qui entretenait de très bonnes relations avec Charles⁽²⁵⁾. Le contrôle du siège épiscopal de Liège représente un enjeu

Itinéraires, lieux de pouvoir et fidélités lotharingiennes (869-936) », dans M. MARGUE & ID., éd., *La Lotharingie en question, op. cit.*, p. 178-182 ; M. MARGUE, « Zwentibold », *op. cit.*, p. 69-72. Sur les revendications de Charles sur la Lotharingie, cf. Horst LÖSSLEIN, « *Largiore vero hereditate indepta. Überlegungen zum Anspruch Karls des Einfältigen auf Lotharingien* », dans Tr. MARTINE & J. NOWAK, éd., *D'un regnum à l'autre, op. cit.*, p. 55-63.

(21) Le palais d'Herstal comptait parmi les lieux de résidence privilégiés de Charlemagne entre 770 et 784. Il fut occupé périodiquement par les Carolingiens durant le IX^e siècle. À partir de l'intégration de la Lotharingie dans le royaume occidental en 911, Charles le Simple y réside quatre fois, faisant de Herstal un des palais les plus occupés en Lotharingie. Sur ce palais, cf. toujours André JORIS, « Le palais carolingien d'Herstal », dans *Le Moyen Âge*, t. 79, 1973, 3-4, p. 403-411. Sur les implantations des Carolingiens dans le bassin mosan, cf. Alain DIERKENS, « Im Zentrum der karolingischen Macht im 8. Jahrhundert. Herstal, Jupille und Chevremont », dans Frank POHLE, éd., *Karl der Große, Charlemagne. Orte der Macht. Essays*, Dresde, Sandstein, 2014, p. 210-217 ; Florence CLOSE, Alain DIERKENS & Alexis WILKIN, éd., *Les Carolingiens dans le bassin mosan autour des palais de Herstal et de Jupille. Actes de la journée d'étude tenue à Herstal le 24 février 2014*, Namur, Institut du Patrimoine wallon, 2017 (Les dossiers de l'IPW, 27). – Sur l'itinéraire de Charles le Simple, cf. Horst LÖSSLEIN, *Royal Power in the Late Carolingian Age. Charles III the Simple and His Predecessors*, Cologne, Modern Academic Publishing, 2019, p. 130-134.

(22) Cf. Jean-Louis KUPPER, « Liège au VIII^e siècle. Naissance d'une ville sanctuaire », dans Michel POLFER, éd., *L'évangélisation des régions entre Meuse et Moselle et la fondation de l'abbaye d'Echternach (V^e-IX^e siècle). Actes des 10^{es} Journées lotharingiennes. 28-30 octobre 1998, Centre universitaire de Luxembourg, Luxembourg, Section historique de l'Institut grand-ducal, 2000 (Publications de la Section historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg, 117 ; Publications du CLUEDEM, 16), p. 357-364.*

(23) Ces deux derniers éléments apparaissent dans la lettre-capitulaire de Charles le Simple : Hilduin est accusé d'avoir volé le trésor de l'Église de Liège et du palais d'Aix-la-Chapelle – entreposé près du corps de saint Lambert – et de l'avoir distribué aux ennemis du roi. *Lettre-capitulaire*, c. 4, éd. E.-D. HEHL, *op. cit.*, p. 46, l. 9-12 : *Praefatus denique Hilduinus thesauros ecclesiae Tungrensium et Aquisgrani palatii iuxta beati Lambertii corpus martyris in quadam arca positos avida cupiditate rapuit eosque inimicis nostris, suis videlicet fautoribus, contulit et ecclesiae abstulit.* – Sur le soutien des Carolingiens dans le développement du culte de saint Lambert, cf. Fl. CLOSE, « La succession », *op. cit.*, p. 270 (n. 44) (avec d'autres renvois).

(24) Cf. M. MARGUE, « Zwentibold », *op. cit.*, p. 95-96.

(25) Cela s'exprime par des liens de parenté avec le roi ainsi que par le remaniement « philo-carolingien » de la *Vita* de saint Lambert. Sur les deux aspects, cf. Fl. CLOSE, « L'office de la Trinité », *op. cit.*, p. 627 (avec n. 15), 630-631. Cf. également H. LÖSSLEIN, *Royal Power, op. cit.*, p. 172-173, ainsi que la remarque de Philippe DEPREUX, « Le comte Haganon, favori de Charles le Simple, et l'aristocratie d'entre Loire et Rhin », dans Michèle GAILLARD, Michel MARGUE, Alain DIERKENS & Hérolf PETTIAU, éd., *De la mer du Nord*

stratégique primordial pour maintenir l'autorité du roi dans cette partie de la Lotharingie.

La position menacée de Gislebert

En 915, Gislebert succède à son père Régnier qui occupait une position éminente au sein des grands de la Lotharingie. Régnier y avait établi une importante base de pouvoir ; il avait réuni dans ses mains, outre divers comtés, un certain nombre d'abbayes situées en partie dans les limites du diocèse de Liège⁽²⁶⁾. Régnier était également proche du roi Charles qui lui avait concédé le titre honoraire de *marchio*⁽²⁷⁾. Si son fils Gislebert hérite de l'essentiel de ses charges et terres, il ne profite pas de la même proximité avec le roi. Ce n'est qu'à partir de 928, à l'époque d'Henri 1^{er}, qu'il porte le titre de duc⁽²⁸⁾.

En janvier 916, environ un an après la mort de son père, Gislebert figure encore en bonne place dans l'entourage de Charles le Simple : il apparaît dans la liste des témoins d'un acte royal, sans titre, en troisième position parmi les laïcs, précédé par le comte palatin Widéric et le comte Ricuin de Verdun, et devant son futur rival Matfrid ainsi que dix comtes et dix-sept autres grands⁽²⁹⁾. En 919 cependant, voire déjà à la fin de l'année 918, des tensions apparaissent au grand jour entre Charles et Gislebert : pour des raisons qui demeurent inconnues, le roi lui retire l'abbaye Saint-Servais de Maastricht et la place sous le contrôle de l'archevêque de Trèves⁽³⁰⁾. Gislebert semble alors avoir perdu l'essentiel du soutien du roi.

À cette relation difficile s'ajoute la rivalité entre Gislebert et les Matfrid, famille puissante établie dans la région de Metz. Dès 916, le comte Matfrid apparaît dans l'entourage étroit de Charles le Simple⁽³¹⁾. En 919, il figure en

à la Méditerranée. Francia Media. Une région au cœur de l'Europe. Actes du colloque international (Metz, Luxembourg, Trèves, 8-11 février 2006), Luxembourg, CLUDEM, 2011 (Publications du CLUDEM, 25), p. 389-390 : « [...] il faut simplement prendre acte du fait que l'évêque Étienne semble le point nodal des liens d'affinité (somme toute fort lâches ?) entre la famille d'Haganon, les Matfrid et les Carolingiens ».

(26) *Supra*, n. 24.

(27) H. LÖSSLEIN, *Royal Power*, *op. cit.*, p. 169-171.

(28) Cf. Jens SCHNEIDER, *Auf der Suche nach dem verlorenen Reich. Lotharingien im 9. und 10. Jahrhundert*, Cologne-Weimar-Vienne, Böhlau, 2010 (Publications du CLUDEM, 30), p. 124-132.

(29) *Recueil des actes de Charles III le Simple, roi de France*, éd. Philippe LAUER, t. 1, Paris, Imprimerie nationale, 1940 (Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France, 10), n° 84, p. 189, l. 13-20. Il semble qu'il y ait une erreur de ponctuation dans l'édition : aux l. 19-20, à la fin de la liste des témoins, à la place de [...] *Wichingus. Amalricus*, [...], il faudrait lire [...] *Wichingus. Amalricus*.

(30) *Recueil des actes de Charles III le Simple*, éd. Ph. LAUER, *op. cit.*, nos 100 et 103, p. 229-231, 243-245. Cf. H. PETTIAU, « Présences de souverains », *op. cit.*, p. 179 ; Fraser MCNAIR, « Kingship and Consent in the Reign of Charles the Simple. The Case of Sint-Servaas (919) », dans *The Mediaeval Journal*, t. 7, 2017, 2, p. 6, 9-12, 17. Sur l'importance stratégique de Saint-Servais pour les Régnier, cf. Horst LÖSSLEIN, « Les ressources en compétition. Les conflits concernant Saint-Vaast et Saint-Servais de Maastricht entre les grands et Charles III le Simple », dans Geneviève BÜHRER-THIERRY, Régine LE JAN & Vito LORÉ, eds, *Acquérir, prélever, contrôler. Les ressources en compétition (400-1100)*, Turnhout, Brepols, 2017 (Haut Moyen Âge, 25), p. 217-227.

(31) Sur la montée en puissance de cette famille à la cour de Charles le Simple, cf. H.

première place parmi les laïcs lorsque Saint-Servais est retiré à Gislebert⁽³²⁾. La même année, son frère cadet, Richaire, futur évêque de Liège, obtient du roi Charles la confirmation des biens de son abbaye de Prüm⁽³³⁾. La position privilégiée que Régnier avait gagnée auprès du roi n'a donc pas été transmise, après sa mort, à son fils. Il semble plutôt qu'elle a été récupérée en grande partie par les Matfrid. Cette proximité sera d'ailleurs confirmée au moment où, choisissant de remplacer l'évêque Hilduin par Richaire, Charles établira un membre de ce clan au cœur de la sphère d'influence de Gislebert.

Quant à ce dernier, la position influente dont il avait hérité semble de plus en plus menacée. Comme nous venons de le voir, les tensions entre son camp et celui de Charles le Simple et des Matfrid étaient vives bien avant la disparition de l'évêque Étienne. Il n'est donc pas étonnant qu'à la mort de ce dernier, tant Gislebert que Charles se soient montrés particulièrement soucieux d'infléchir le choix du nouveau prélat de Liège : pour l'un comme pour l'autre, il s'agissait alors de préserver et de défendre leur influence respective en Lotharingie.

L'ascension d'Hilduin

S'il s'est déroulé dans le respect des préceptes canoniques, l'avènement d'Hilduin sur le siège épiscopal de Liège dut avoir lieu dans les trois mois qui suivirent le décès de son prédécesseur Étienne, survenu le 19 mai 920⁽³⁴⁾. On serait donc amené à situer l'avènement d'Hilduin entre la fin du mois de mai et le mois d'août de l'année 920. Étant donné qu'Hilduin était un clerc liégeois – et donc vraisemblablement sur place à la mort d'Étienne –, il n'y a pas de raison de supposer des retards supplémentaires inhérents à des problèmes de communication.

Au nombre des accusations dont le nouvel évêque de Liège fera plus tard l'objet figure notamment le reproche de s'être emparé de son siège épiscopal sans l'accord préalable du roi avec le soutien de Gislebert et d'avoir contraint l'archevêque de Cologne à procéder à sa consécration⁽³⁵⁾. Comme nous venons de le montrer, l'implication de Gislebert dans l'avènement d'Hilduin ne peut et ne devrait être exclue. Ses bases de pouvoir étaient répandues tout autour de Liège ; il avait certainement un intérêt à ce que ce siège soit occupé par un candidat qui lui était favorable⁽³⁶⁾. Que l'archevêque de Cologne ait

LÖSSLEIN, *Royal Power*, *op. cit.*, p. 182-183.

(32) *Recueil des actes de Charles III le Simple*, éd. Ph. LAUER, *op. cit.*, n° 100, p. 230, l. 29.

(33) *Ibid.*, n° 104, p. 246-249. Cf. également *Ibid.*, n° 84, p. 187-190 (restitution de l'abbaye de Susteren au monastère de Prüm).

(34) Cf. H. ZIMMERMANN, « Der Streit », *op. cit.*, p. 23-24 ; Fl. CLOSE, « La succession », *op. cit.*, p. 268. – Sur ces préceptes, cf. Brigitte BASDEVANT-GAUDEMET, « L'administration du diocèse pendant l'intérim en droit canonique, X^e-XIII^e siècle », dans *RBPH*, t. 97, 2019, 2, p. 245-246 ; Wilfried HARTMANN, *Die Synoden der Karolingerzeit im Frankenreich und in Italien*, Paderborn-Munich-Vienne-Zurich, Schöningh, 1989 (Konziliengeschichte. Reihe A, Darstellungen), p. 415.

(35) Sur les accusations contre Hilduin, cf. surtout H. ZIMMERMANN, « Der Streit », *op. cit.*, p. 28-30 ; Fl. CLOSE, « La succession », *op. cit.*, p. 266-271.

(36) Sur les bases de pouvoir de Gislebert, cf. M. MARGUE, « Zwentibold », *op. cit.*, p. 95-96.

procédé à la consécration du nouvel évêque doit également être considéré comme un élément acquis – qu'il l'ait fait sous contrainte semble néanmoins relever seulement d'accusations postérieures. Quant à l'accord royal, celui-ci correspond effectivement à une ancienne prérogative du roi. Son exercice réel fut pourtant très variable⁽³⁷⁾. Dans le cas d'Hilduin, son historicité est difficile à établir avec certitude. Charles affirme dans la lettre-capitulaire ne jamais avoir donné d'assentiment à sa consécration⁽³⁸⁾. Cependant, les affirmations de cet écrit détracteur semblent peu crédibles. Selon la version des faits livrée par Flodoard – observateur contemporain –, Charles a donné son plein consentement à l'ascension d'Hilduin avant de se rétracter⁽³⁹⁾. Et surtout, dans la mesure où ce dernier semble avoir été, dans un premier temps, évêque incontesté de Liège, il doit y avoir eu un accord de Charles – au moins implicitement⁽⁴⁰⁾.

Très probablement, l'avènement d'Hilduin s'est-il déroulé dans le respect des différents préceptes en vigueur qui confèrent régularité et légalité à son pouvoir : une élection *clero et populo*, la recommandation du roi et la consécration de l'évêque métropolitain⁽⁴¹⁾.

Replacer le début de la querelle

À la différence du récit des *Annales* de Flodoard, cité au début de cette contribution, les lettres de Jean X comme les différentes sources narratives liégeoises de la fin du X^e siècle – les *Gesta* de Folcuin de Lobbes et les *Annales Lobienses* – suggèrent le déclenchement d'une véritable querelle de succession à la mort de l'évêque Étienne⁽⁴²⁾. Or, même si cette idée a souvent été reprise

(37) Cf. Geneviève BÜHRER-THIERRY, *Évêques et pouvoir dans le royaume de Germanie. Les Églises de Bavière et de Souabe 876-973*, Paris, Picard, 1997, p. 153-154 ; Rudolf SCHIEFFER, « Bischofserhebungen im westfränkisch-französischen Bereich im späten 9. und 10. Jahrhundert », dans Franz-Reiner ERKENS, éd., *Die früh- und hochmittelalterliche Bischofserhebung im europäischen Vergleich*, Cologne, Böhlau, 1998 (Archiv für Kulturgeschichte. Beiheft, 48), p. 67-68 ; Fr. MCNAIR, « Nullus », *op. cit.*, p. 55-73.

(38) *Lettre-capitulaire*, c. 6, éd. E.-D. HEHL, *op. cit.*, p. 47, l. 6-10 : *Hilduinus ad cumulum suae damnationis [...] iuravit, quod ego Karolus episcopium Tungrense dederim, et quosdam ex clericis et laicis iurare compulit. Quod quam sit absurdum quamque vitandum [...].*

(39) FLODOARD, *Annales*, a. 920, éd. Ph. LAUER, *op. cit.*, p. 3-4 : *Siquidem rex illud episcopium Richario, quia Hilduinus a se descivit cui prius ipsum concesserat, dedit.*

(40) Contre H. ZIMMERMANN, « Der Streit », *op. cit.*, p. 22, qui doute de l'historicité de l'assentiment royal donné à Hilduin. Selon lui, il doit y avoir eu une élection disputée à la mort d'Étienne.

(41) Fl. CLOSE, « La succession », *op. cit.*, p. 276. – Sur ces critères, cf. G. BÜHRER-THIERRY, *Évêques et pouvoir*, *op. cit.*, p. 153-154.

(42) Pour Jean X, Richaire aurait été élu par le clergé et le peuple de Liège et aurait également reçu l'approbation royale tandis qu'Hilduin se serait fait consacrer par l'archevêque de Cologne sous l'incitation de Gislebert qui aurait menacé l'archevêque. *Lettre A*, éd. E.-D. HEHL, *op. cit.*, p. 53-54, l. 37, 1-9 ; *Lettre B*, éd. E.-D. HEHL, *op. cit.*, p. 55-56, l. 28-29, 1-23. Folcuin rapporte que deux partis prennent l'avant de la scène à la mort d'Étienne : d'un côté, le clerc liégeois Hilduin, soutenu par Gislebert, de l'autre côté, l'abbé de Prüm Richaire, soutenu par Charles le Simple. FOLCUIN, *Gesta abbatum*, c. 19, éd. G.H. PERTZ, *op. cit.*, p. 63, l. 3-7 : *Isto [Stephano] quoque mortuo [...]. Nam pars*

par la suite, Florence Close a encore récemment insisté sur le fait que le clerc liégeois Hilduin monte sur le trône épiscopal de Liège au terme d'un processus qui ne suggère aucune irrégularité⁽⁴³⁾. Le moment déclencheur de la querelle ne doit donc pas être situé au lendemain du décès d'Étienne – comme on serait tenté de le faire en suivant les lettres pontificales et les traditions historiographiques liégeoises – mais plutôt, suivant Flodoard, aux premiers moments de l'épiscopat d'Hilduin. Autrement dit, ce n'est pas une querelle de succession à laquelle on aurait affaire ; il s'agit – plus simplement – d'une querelle entre deux partis qui a pour enjeu le contrôle de l'évêché de Liège, tenu alors par l'évêque Hilduin.

Charles le Simple à Herstal en septembre 920

Un très grand nombre d'auteurs ont choisi de placer la lettre-capitulaire du roi – témoin principal de la tentative royale de chasser Hilduin de son siège épiscopal – dans un rapport direct avec un synode présidé par le roi ayant pour but la destitution d'Hilduin ou d'en discuter. Le produit de cette entrevue serait le document qui est, dès lors, perçu comme une sorte de « capitulaire » synodal. L'endroit et la date ont alors été volontiers placés lors du séjour du roi Charles au palais d'Herstal, non loin de Liège, où sa présence est en effet attestée le 8 septembre 920⁽⁴⁴⁾. On serait donc enclin à dater ce document, et avec lui le début de la querelle du siège épiscopal de Liège et du soulèvement en Lotharinge, aux alentours du mois de septembre 920⁽⁴⁵⁾.

L'organisation d'une telle réunion, à cet endroit avec le but que ces auteurs lui prêtent, est cependant douteuse, voire intenable. Florence Close a attiré l'attention sur le fait que ce « capitulaire » ne contient aucune trace de la tenue d'une réunion organisée par le roi Charles pour éjecter Hilduin, raison pour

una Hilduinum eiusdem ecclesiae clericum sibi poscebat episcopum favente sibi ad hoc Gisleberto Lothariensi duce, qui floccipendens regiam maiestatem regni sibi usurpaverat summam ; alia Richarium Prumiae abbatem dono et consensu Caroli regis expetitum. Quant aux Annales Lobienses, elles rapportent que, Étienne mort, une dispute éclata entre Hilduin et Richaire au sujet de l'évêché. Annales Lobienses, a. 920, éd. G. WAITZ, op. cit., p. 233, l. 17-19 : Stephanus episcopus Leodicensium obiit, et disensio inter Hilduinum et Richarium de episcopio fit ; et qui Hilduinus factione tantum Gisleberti ducis, qui a fidelitate domini sui Karoli refragaverat [...].

(43) Fl. CLOSE, « La succession », op. cit., p. 276.

(44) *Recueil des actes de Charles III le Simple*, éd. Ph. LAUER, op. cit., t. 1, n° 106, p. 252-255 ; A. JORIS, « Le palais carolingien d'Herstal », op. cit., p. 409 ; H. PETTIAU, « Présences de souverains », op. cit., p. 179.

(45) Parmi les publications récentes : « Synode von Herstal 920 », dans *Geschichtsquellen*, <https://www.geschichtsquellen.de/werk/1384> (page consultée le 20-10-2021) (« Westfränkische Reichssynode in Herstal [...] im Herbst 920 zur Klärung des Lütticher Bistumsstreits [...]. Erhalten ist ein Rundschreiben König Karls III. (des Einfältigen), das die Ergebnisse der Synode zusammenfasst ») ; St. LECOUEUX, « Le contexte de rédaction », op. cit., p. 78 ; Geoffrey Granter KOZIOL, *The Politics of Memory and Identity in Carolingian Royal Diplomas. The West Frankish Kingdom (840-987)*, Turnhout, Brepols, 2012 (Utrecht Studies in Medieval Literacy, 19), p. 525-526 ; H. PETTIAU, « Présences de souverains », op. cit., p. 179 ; Fr. MCNAIR, « Nullus », op. cit., p. 68. Pour la plupart, ces auteurs ne distinguent pas entre les synodes mentionnés dans le « capitulaire » et le synode qui aurait produit le « capitulaire ». Un manque de précision se trouve aussi dans la présentation de l'édition chez E.-D. HEHL, *Die Konzilien*, op. cit., p. 41-42. – Cf. aussi la discussion critique chez Fl. CLOSE, « La succession », op. cit., p. 262 (avec n. 6).

laquelle l'historienne rejette l'hypothèse d'une telle assemblée⁽⁴⁶⁾. Il nous semble en effet qu'il faille suivre cette voie. Outre le manque de référence à l'autorité d'un synode qui aurait produit le document, deux questions importantes se poseraient si un synode s'était réellement tenu à Herstal pour destituer Hilduin : 1) Pourquoi cette réunion n'a-t-elle pas prononcé directement la destitution de l'évêque au lieu de dresser le réquisitoire de ses manquements ? ; 2) Pourquoi Charles n'a-t-il pas simplement remonté la Meuse pour chasser Hilduin et y installer un nouveau candidat ?

Si donc la lettre-capitulaire ne rend pas compte des décisions d'un synode, il n'en reste pas moins qu'elle mentionne deux réunions synodales ; mais celles-ci sont bien antérieures à la lettre-capitulaire et ne sont certainement pas à l'origine de sa rédaction⁽⁴⁷⁾. Il s'agit, d'une part, d'un synode provincial présidé par l'archevêque Hériman de Cologne désireux d'examiner les errances d'Hilduin⁽⁴⁸⁾ et, d'autre part, d'un synode mixte en présence de Charles auquel participèrent archevêques et évêques ainsi que de nombreux grands laïcs auraient participé ; cette réunion aurait excommunié des hommes qui se seraient avérés être des ennemis du roi⁽⁴⁹⁾.

Seule cette dernière réunion doit nous intéresser ici. Il faut certes se méfier du grand nombre de prélats mentionnés⁽⁵⁰⁾, possible procédé rhétorique visant à donner davantage de poids au jugement prononcé⁽⁵¹⁾. Mais on se doit d'accepter la tenue de la réunion. Si on peut légitimement douter de la parfaite sincérité de la description offerte, une distorsion trop poussée des faits – en inventant de toutes pièces le synode – n'aurait pas profité au message et à l'efficacité de la lettre-capitulaire. Après tout, le but de celle-ci était de convaincre les grands lotharingiens de cesser de se révolter et de laisser tomber l'évêque Hilduin au profit du candidat royal. L'invention brute de faits, que l'on estime facilement vérifiables pour les contemporains, n'aurait pas joué en faveur de la crédibilité des accusations levées contre l'évêque de Liège⁽⁵²⁾.

(46) FL. CLOSE, « La succession », *op. cit.*, p. 267. – Remarquons également que H. ZIMMERMANN, « Der Streit », *op. cit.*, bien qu'il désigne le document continuellement comme « Capitulaire », ne l'a jamais présenté comme produit d'une réunion synodale et n'a jamais défendu qu'il y aurait eu un tel synode. *Ibid.*, p. 18, le comprend comme « Bericht [des Königs] an die Erzbischöfe und Bischöfe des Reiches über verschiedene in der Lütticher Angelegenheit durchgeführte Maßnahmen und Ratsversammlungen ».

(47) Sur ces réunions, cf. H. ZIMMERMANN, « Der Streit », *op. cit.*, p. 28-29 ; E.-D. HEHL, *Die Konzilien*, *op. cit.*, p. 41-42 ; Heinz WOLTER, *Die Synoden im Reichsgebiet und in Reichsitalien von 916 bis 1056*, Paderborn-Munich-Vienne-Zurich, Schöningh, 1988 (Konziliengeschichte. Reihe A), p. 21-22.

(48) *Lettre-capitulaire*, c. 7, éd. E.-D. HEHL, *op. cit.*, p. 47, l. 11-13.

(49) *Lettre-capitulaire*, c. 2, éd. E.-D. HEHL, *op. cit.*, p. 45, l. 6-12 : *Cum quidam pestiferi viri, ut supra memoravimus, a nostra fidelitate deviant, convocavimus archiepiscopos, praesules, XVI nostri regni, nonnullos etiam proceres, marchiones et comites optimatesque, ut eorum consilio, auctoritate atque virtute tantae vesaniae resisteremus. Inventum est, ut nova gibborum genera novis medicationibus secarentur ac sanarentur, pellentes eos episcopali auctoritate sacrorumque canonum constitutione a coetu et consortio christianorum.*

(50) Cf. aussi E.-D. HEHL, *Die Konzilien*, *op. cit.*, p. 41 (avec n. 3).

(51) Sur l'importance de la représentation du consensus sous Charles le Simple, cf. Fr. MCNAIR, « Kingship and Consent », *op. cit.*, p. 1-18.

(52) Contre H. ZIMMERMANN, « Der Streit », *op. cit.*, p. 28-29, qui émet un doute quant à l'historicité des différentes réunions mentionnées dans la lettre-capitulaire. – Cf. aussi les remarques chez H. WOLTER, *Die Synoden*, *op. cit.*, p. 22 (n. 55).

Bien que la lettre-capitulaire peine à mentionner ceux qui furent visés par les mesures arrêtées, on peut légitimement soupçonner qu'il s'agissait de Gislebert et de ses fidèles. En effet, l'accusation soulevée est qu'Hilduin aurait rejoint le parti des excommuniés⁽⁵³⁾. Le parti que l'évêque rejoint est celui de Gislebert. C'est donc vraisemblablement ce dernier qui fut condamné lors de ce synode. Pourtant, on peut difficilement savoir si l'excommunication dont il fut frappé a réellement eu lieu et, le cas échéant, si elle a été levée ultérieurement. Peut-être Gislebert est venu à résipiscence avant que la sentence n'ait produit ses effets ; un certain délai et des rappels séparent généralement la sentence d'excommunication de son entrée en vigueur⁽⁵⁴⁾.

La datation de cette réunion a souvent été présentée comme précédant la défection d'Hilduin du camp royal⁽⁵⁵⁾. Cela est tout à fait correct mais manque de précision. Si l'on doit considérer Gislebert comme la cible de cette réunion, alors celle-ci dut probablement se tenir en terres lotharingiennes. Le *terminus post quem* devrait coïncider avec la détérioration des rapports entre Charles et Gislebert en cours à partir de 919 au plus tard. La rédaction de la lettre-capitulaire constitue le *terminus ante quem* que nous situerions – pour des raisons que nous expliciterons par la suite – dans la première moitié de l'année 921. Entre ces dates, Charles fut en Lotharingie à deux reprises. En 919, sa présence est attestée du mois de juin à celui d'août : le 13 et le 27 juin à Herstal, le 9 juillet à Thionville et le 20 août à Longchamp-lez-Bastogne⁽⁵⁶⁾. En 920, on le retrouve en Lotharingie à une seule occasion : le 8 septembre à Herstal⁽⁵⁷⁾. D'après ce que nous savons de la durée du passage de Charles, c'est le séjour dans le palais à Herstal en juin 919 qui paraît particulièrement propice pour situer ce prétendu « synode des seize évêques ». C'est par ailleurs à cette occasion que Charles retire à Gislebert l'abbaye Saint-Servais, en présence d'un cercle de témoins considérable, composé de cinq évêques, douze comtes et d'une quinzaine d'échevins⁽⁵⁸⁾. On pourrait donc considérer que le moment de ce dernier acte et celui de la prétendue excommunication de Gislebert correspondent.

Il va sans dire que cette réunion de 919 n'a pas pu être dirigée contre Hilduin qui était alors encore clerc de l'Église de Liège sous la houlette de l'évêque Étienne.

(53) *Lettre-capitulaire*, c. 2, éd. E.-D. HEHL, *op. cit.*, p. 45, l. 12-13 : [...] *Quorum praesumptioni ac nefandae tyrannidi Hilduinus se immiscens*.

(54) Cf. Julien MAQUET, « Venir à résipiscence après une mesure d'excommunication. La « jurisprudence » du synode épiscopal de Liège (XI^e-XII^e siècles) », dans *RBPH*, t. 96, 2018, 2, p. 649-668. – H. ZIMMERMANN, « Der Streit », *op. cit.*, p. 29, a remarqué que la condamnation de Gislebert n'apparaît ni dans les témoignages historiographiques ni dans les lettres du pape. Ce silence pourrait suggérer que la sentence, si elle est authentique, a été levée après un certain temps.

(55) H. ZIMMERMANN, « Der Streit », *op. cit.*, p. 28-29 ; E.-D. HEHL, *Die Konzilien*, *op. cit.*, p. 41-42.

(56) *Recueil des actes de Charles III le Simple*, éd. Ph. LAUER, *op. cit.*, t. 1, n^{os} 100-101, 103-104, p. 229-249 ; H. PETTIAU, « Présences de souverains », *op. cit.*, p. 179.

(57) Cf. *supra*, n. 44.

(58) *Recueil des actes de Charles III le Simple*, éd. Ph. LAUER, *op. cit.*, t. 1, n^o 100, p. 230-231. Notons parmi les évêques la présence d'un *Stephanus* ; on peut difficilement savoir s'il s'agissait d'Étienne de Liège, d'Étienne de Cambrai (911-933/4) ou encore d'Étienne de Théroüanne (ca 909-928). Toutefois, la présence de l'évêque de Liège à Herstal lorsque le roi y résidait est tout sauf improbable, surtout si l'on prend en considération les bonnes relations entre les deux hommes.

Restent alors incertains la raison du bref séjour de Charles à Herstal en septembre 920 et, par conséquent, l'état de la relation entre le roi et l'évêque Hilduin au moment où le premier se rend en Lotharingie. Pour élucider ces questions, il faut de nouveau se pencher sur l'itinéraire du Carolingien. À partir du mois de janvier 920, Charles se trouve sous la protection de l'archevêque de Reims Hérivé après que les grands de Francie occidentale ont tenté de l'écarter du pouvoir – un mouvement à distinguer dans un premier temps du soulèvement de Gislebert en Lotharingie⁽⁵⁹⁾. Si l'on se fie aux dires de Flodoard, Charles trouve refuge pendant « sept mois » auprès du métropolitain rémois⁽⁶⁰⁾. Le 8 septembre, le roi est à Herstal. Après ce passage, probablement entre les mois d'octobre et de décembre, il se lance dans une expédition militaire qui le mène jusqu'aux environs de Worms, dans le royaume de Germanie ; Charles semble y être repoussé par des troupes fidèles au roi Henri 1^{er}⁽⁶¹⁾. Ensuite, il apparaît de nouveau dans le centre de la Francie et notamment à proximité de l'archevêque Hérivé de Reims. La présence des deux hommes est attestée à un synode provincial à Trosly dans la première moitié de l'année 921⁽⁶²⁾.

En prenant en compte tout l'itinéraire du roi pour cette période, on remarque que Charles ne semble pas particulièrement préoccupé d'agir contre Hilduin lorsqu'il se trouve au palais d'Herstal. Au contraire, à peine sorti de son retrait forcé à Reims, Charles – en se rendant à Herstal – pénètre non seulement au cœur de la Lotharingie, mais surtout au cœur de la sphère d'influence de Gislebert et se trouve à deux pas seulement du siège du nouvel évêque Hilduin – tous les deux prétendument révoltés contre lui. Or, au lieu de mater un éventuel soulèvement de Gislebert à cette occasion, voire d'agir contre Hilduin, le roi remonte le Rhin pour mener une expédition militaire jusqu'en Franconie, dans le royaume de Germanie⁽⁶³⁾. N'aurait-il pas été plus profitable

(59) Sur l'abandon des grands en Francie, cf. St. LECOUTEUX, « Le contexte de rédaction », *op. cit.*, p. 60-74 ; Régine LE JAN, « Élités et révoltes à l'époque carolingienne. Crise des élites ou crise des modèles ? », dans François BOURGARD, Laurent FELLER & EAD., éd., *Les élites au haut Moyen Âge. Crises et renouvellements*, Turnhout, Brepols, 2006 (Haut Moyen Âge, 1), p. 417-419.

(60) FLODOARD, *Annales*, a. 920, éd. Ph. LAUER, *op. cit.*, p. 2 : *Heriveus autem, Remorum archiepiscopus, accipiens regem cum omnes eum deseruissent [...] Ibi que manserunt donec Remis venirent. Sicque deduxit eum per septem fere menses [...]* – Cf. St. LECOUTEUX, « Le contexte de rédaction », *op. cit.*, p. 71-72 (avec n. 66) ; Auguste ECKEL, *Charles le Simple*, Paris, Bouillon, 1899 (Bibliothèque de l'École des hautes Études, 4^e Section. Sciences historiques et philologiques, 124), p. 108-109.

(61) Pour la chronologie, nous suivons St. LECOUTEUX, « Le contexte de rédaction », *op. cit.*, p. 72 (avec n. 71) et H. BÜTTNER, *Heinrichs I. Südwest- und Westpolitik*, *op. cit.*, p. 16 (n. 38) – qui placent cette campagne dans les derniers mois de l'année 920 – contre C. BRÜHL, *Deutschland-Frankreich*, *op. cit.*, p. 429-430 – qui place l'engagement de Charles contre Henri avant son séjour à Herstal en septembre 920.

(62) Cf. Isolde SCHRÖDER, *Die westfränkischen Synoden von 888 bis 987 und ihre Überlieferung*, Munich, MGH, 1980 (MGH. Hilfsmittel, 3), p. 208-212 ; St. LECOUTEUX, « Le contexte de rédaction », *op. cit.*, p. 74, 81 (n. 112).

(63) A. ECKEL, *Charles le Simple*, *op. cit.*, p. 110 et H. ZIMMERMANN, « Der Streit », *op. cit.*, p. 28, voient dans cette expédition une campagne punitive de Charles contre l'ingérence supposée du roi Henri dans la querelle liégeoise. Une telle hypothèse, comme l'implication active d'Henri, nous semble plus que douteuse. Sur le rôle d'Henri, que nous estimons peu important, cf. *infra*.

d'utiliser ces troupes pour chasser l'évêque de Liège fraîchement élu si celui-ci avait déjà renoncé à sa fidélité à Charles ? Après la perte de soutien de ses grands de Francie occidentale en janvier 920, le séjour du roi en Lotharingie n'aurait-il pas plutôt permis de rassembler des fidèles en vue d'une campagne contre le royaume germanique⁽⁶⁴⁾ ? Une campagne qui aurait permis de mettre la main sur la région stratégique, à l'ouest du Rhin, de Mayence-Worms-Spire, à un moment où le roi de Germanie, le Saxon Henri 1^{er} – au pouvoir depuis un peu plus d'un an –, était soucieux d'affirmer sa royauté en Alémanie et surtout en Bavière⁽⁶⁵⁾ ? Une telle campagne n'aurait-elle pas permis de réaffirmer l'autorité et le prestige affaiblis du roi carolingien ?

Un passage de Richer de Reims, qui écrit à la fin du x^e siècle et copie en partie le témoignage des *Annales* de Flodoard, devrait également être pris en considération. Après le passage du roi à Reims, Richer rapporte que :

« Le roi Charles regagne l'intérieur de la Belgique [...] et se retire à Tongres. Et alors que l'évêque en cet endroit était décédé, [Charles], par l'archevêque Hérیمان, fait consacrer évêque Hilduin, par élection du clergé et à la faveur du peuple [...] »⁽⁶⁶⁾.

On ne peut cacher que cette note s'insère particulièrement bien dans la chronologie que nous venons de présenter, surtout si l'on identifie le séjour de Charles à Tongres – ce qui fait vraisemblablement référence à Liège⁽⁶⁷⁾ – au séjour du roi à Herstal en septembre 920. Notons que le délai de trois mois dans lequel dut avoir lieu l'élection et l'installation d'Hilduin se trouverait ainsi plus ou moins respecté. Plus important, ce séjour en Lotharingie aurait non seulement servi à la préparation de la campagne dans le royaume germanique, mais il témoignerait également, à en croire Richer, de la volonté de Charles de régler personnellement la succession d'Étienne de Liège en soutenant – très activement – l'élection d'Hilduin !

Quelle que soit la réalité historique qui se cache derrière ce témoignage, le bref séjour de Charles à Herstal suivi d'une expédition militaire dans le

(64) Notons qu'après l'élection royale de Robert de Neustrie en 922, c'est en Lotharingie que Charles le Simple trouve ses derniers soutiens. Cf. Fraser MCNAIR, « After Soissons. The Last Years of Charles the Simple (923-929) », dans *Reti medievali*, t. 18, 2017, 2, p. 32-33 et 40-43.

(65) Sur la situation d'Henri, cf. Roman DEUTINGER, « Königswahl und Herzogserhebung Arnulfs von Bayern. Das Zeugnis der älteren Salzburger Annalen zum Jahr 920 », dans *Deutsches Archiv für Erforschung des Mittelalters*, t. 58, 2002, 1, p. 57-68 ; H. KELLER & G. ALTHOFF, *Die Zeit*, op. cit., p. 119-123 ; G. BÜHRER-THIERRY, *Evêques et pouvoir*, op. cit., p. 30-32.

(66) RICHER, *Historiae*, I, 22, éd. H. HOFFMANN, op. cit., p. 60, l. 11-15 : *Karolus vero rex [...] Belgicae interiora repetit, ac Tungros concedit. Ibiq[ue] episcopo tunc defuncto, Hilduinum eligente clero, ac populo favente, per archiepiscopum Herimannum, presulem ordinat [...]*. Pour la première phrase, nous avons repris la traduction de R. LATOUCHE, *Histoire*, op. cit., p. 55-57, en traduisant le terme *Tungros* par Tongres et non pas par Liège. Par le terme *Belgica*, Richer comprend l'espace lotharingien, la Francie occidentale étant qualifiée de (*Gallia*) *Celtica*, le royaume oriental de *Germania*. Cf. Thomas BAUER, *Lotharingien als historischer Raum. Raumbildung und Raumbewusstsein im Mittelalter*, Cologne-Weimar-Vienne, Böhlau, 1997 (*Rheinisches Archiv*, 136), p. 88-90.

(67) L'évêque de Tongres-Maastricht réside à Liège depuis, au plus tard, le début du IX^e siècle. Cf. Jean-Louis KUPPER, « Saint Lambert. De l'histoire à la légende », dans *Revue d'Histoire ecclésiastique*, t. 79, 1984, 1, p. 21-26.

royaume de Germanie peut avoir eu de multiples raisons d'être. Toutefois, que le roi ait alors été confronté à un important soulèvement d'une partie de ses grands lotharingiens auquel aurait participé l'évêque Hilduin paraît très peu vraisemblable. Charles ne semble animé d'aucune hostilité particulière envers l'évêque de Liège à ce moment, ni véritablement préoccupé de mater une « révolte » de Gislebert. Son itinéraire suggère plutôt qu'il se prépare en Lotharingie pour se porter dans le royaume de son concurrent à l'Est. Si l'on admet l'hypothèse selon laquelle Hilduin fut évêque incontesté de Liège pendant un certain temps, tout porte à croire que sa défection du camp royal – voire le début du soulèvement de Gislebert – a lieu non pas avant ou pendant le séjour de Charles à Herstal en septembre 920 mais après, lorsque le roi ne se trouve plus dans la région.

L'éclatement de l'hostilité entre le roi et l'évêque de Liège

La campagne militaire que mena Charles le Simple depuis la Lotharingie dans les environs de Worms – à placer dans les derniers mois de l'année 920⁽⁶⁸⁾ – se solde par un échec. À la suite de cela, le roi réapparaît, durant la première moitié de l'année 921, dans la région qu'il faut considérer comme particulièrement sûre pour sa position : les palais royaux du cœur de la Francie et l'entourage d'Hérivé de Reims. C'est seulement à ce moment que l'hostilité de Charles envers Hilduin se manifeste par la rédaction de la lettre-capitulaire.

En effet, depuis l'étude d'Harald Zimmermann, on reconnaît à cet écrit une grande influence rémoise⁽⁶⁹⁾. Une telle conjecture semble d'autant plus légitime si l'on prend en considération que, après l'expédition en terres orientales, Charles se trouve près de l'archevêque Hérivé. L'influence de ce dernier semble d'autant plus probable si l'on considère la grande proximité entre celui-ci et le roi. Les deux hommes semblent alors agir ensemble dans le but de destituer Hilduin. D'autres indices suggèrent également une forte implication rémoise dans la politique royale. Notons en premier lieu qu'Hérivé est l'auteur d'une autre lettre-capitulaire adressée à l'archevêque Gui de Rouen au sujet de la conversion des Normands⁽⁷⁰⁾. Le genre de la lettre-capitulaire était donc connu et pratiqué à Reims à ce moment. La procédure que Charles entama auprès du pape Jean X semble également marquée d'une forte empreinte rémoise⁽⁷¹⁾. En outre, dans la version initiale de l'*Histoire*

(68) Cf. *supra*, n. 61.

(69) H. ZIMMERMANN, « Der Streit », *op. cit.*, p. 45 ; Gerhard SCHMITZ, « Heriveus von Reims (900-922) », dans *Francia*, t. 6, 1978, p. 82-83 ; E.-D. HEHL, *Die Konzilien*, *op. cit.*, p. 42 ; M. SOT, *Un historien*, *op. cit.*, p. 227 ; Fl. CLOSE, « La succession », *op. cit.*, p. 268-296.

(70) Cf. Olivier GUILLOT, « La conversion des Normands peu après 911. Des reflets contemporains à l'historiographie ultérieure (X^e-XI^e s.) », dans *Cahiers de Civilisation médiévale*, t. 24, 1981, p. 102-103 ; ID., « Une approche de la collection d'Hervé de Reims. Le jeu de la tradition et de la pastorale (914-922) », dans Gérard AUBIN, éd., *Liber amicorum. Études offertes à Pierre Jaubert*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 1992, p. 333-366 ; Marie-Céline ISAÏA, « Hagiographie et pastorale. La collection canonique d'Hervé, archevêque de Reims († 922) », dans *Mélanges de Sciences religieuses*, t. 67, 2010, p. 31-48.

(71) Cf. M. ROZEIN, *Le pontificat de Jean X*, *op. cit.*, p. 249-250.

de Richer de Reims, celui-ci aurait indiqué que l'archevêque Hérivé aurait mené des négociations avec Gislebert pour le remmener dans le camp du roi Charles⁽⁷²⁾. Enfin, le récit des *Annales* de Flodoard de Reims pour l'année 920 – qui est une composition postérieure aux événements – ne rapporte que des dossiers rémois, à l'importante exception de la querelle liégeoise. La présence de celle-ci dans l'œuvre du chanoine de Reims – qui s'avère particulièrement bien informé – pourrait donc trahir la part importante jouée par les cercles rémois dans cette affaire.

La raison concrète des dissensions entre Charles et Hilduin demeure inconnue. Selon le pape et les sources historiographiques liégeoises, on aurait affaire à une querelle de succession⁽⁷³⁾ ; le conflit trouverait donc son origine dans une élection contestée. Nous avons relevé auparavant que ces déclarations ne correspondent pas aux faits. De son côté, Flodoard de Reims affirme que de nombreux Lotharingiens auraient acclamé Gislebert comme leur *princeps* au moment où ils auraient abandonné le roi Charles⁽⁷⁴⁾. Robert Parisot avait déjà remarqué la forte improbabilité de la première partie de cette affirmation, relevant qu'une grande partie des évêques lotharingiens ainsi que les Matfrid étaient vraisemblablement demeurés fidèles au roi carolingien⁽⁷⁵⁾. Et plus récemment, Stéphane Lecouteux a démontré que les premières années des *Annales* de Flodoard représentent une œuvre conçue dans le but de justifier l'opposition au roi Charles et sa mise à l'écart du pouvoir⁽⁷⁶⁾. Flodoard semble donc avoir bien amplifié le conflit pour délégitimer le pouvoir du roi carolingien. Le titre de *princeps* que le chanoine de Reims accole à Gislebert pourrait également s'intégrer dans ce projet historiographique⁽⁷⁷⁾.

Les différents témoignages des sources ne permettent pas de savoir si Hilduin s'est rapproché de Gislebert au cours du dernier tiers de l'année 920 – suscitant ainsi la colère du roi – ou si un autre événement, inconnu des sources, aurait allumé les hostilités en Lotharingie. Peut-être le « soulèvement » en Lotharingie a-t-il été causé par la défaite de Charles en Franconie à la fin de l'année 920. Dans tous les cas, à juste titre ou non, la conduite d'Hilduin doit avoir irrité le roi à tel point que celui-ci se décida à réclamer, peu après, la destitution de l'évêque.

La charge épiscopale étant concédée théoriquement par le roi, ce dernier pouvait, avec le soutien d'un synode ou l'autorité du pape, retirer cette même

(72) RICHER, *Historiae*, I, 22-24, éd. H. HOFFMANN, *op. cit.*, p. 60-63. Dans la version retravaillée de l'œuvre de Richer de Reims, c'est Henri de Germanie et non pas Gislebert qui est mentionné. Il semble pourtant que le Lotharingien y figurait initialement. L'historien rémois l'aurait remplacé par Henri pour des raisons liées à la composition interne de l'œuvre, Gislebert étant censé apparaître plus tard dans le récit. Cf. les remarques de l'éditeur : RICHER, *Historiae*, éd. H. HOFFMANN, *op. cit.*, p. 60-61 (n. 11) ; éd. R. LATOUCHE, *op. cit.*, p. 56-57, n. 3.

(73) Cf. *supra*, n. 42.

(74) Cf. *supra*, n. 2.

(75) Cf. *supra*, n. 8.

(76) Cf. surtout Stéphane LECOUEUX, « Le contexte de rédaction des *Annales* de Flodoard de Reims (919-966). Partie 2 : présentation des résultats de la relecture critique du début des *Annales* », dans *Le Moyen Âge*, t. 116, 2010, 2, p. 283-318.

(77) Sur ce titre, qui ne traduit pas de prétention à une position royale, cf. Rüdiger E. BARTH, *Der Herzog in Lotharingen im 10. Jahrhundert*, Sigmaringen, Thorbecke, 1990, p. 54-61 ; J. SCHNEIDER, *Auf der Suche*, *op. cit.*, p. 144-147.

charge à l'évêque devenu infidèle⁽⁷⁸⁾. Quoique difficile, c'est dans une telle entreprise que Charles s'engage contre Hilduin à partir du moment où ce dernier rejoint le parti de Gislebert et renonce, pour cette raison semble-t-il, à sa fidélité au roi. Or, une telle entreprise ne pouvait aboutir que si l'évêque était préalablement éloigné de ses soutiens. Charles dut regagner le soutien de ceux qui l'avaient abandonné. Ne perdons pas de vue non plus qu'Hilduin a accédé au pouvoir de façon tout à fait régulière ; la plupart des évêques, même ceux qui sont restés fidèles à Charles, ont dû adopter un comportement hésitant quand le roi voulut déposer un de leurs confrères élu légitimement⁽⁷⁹⁾.

Au début de l'année 921, les marges de manœuvre de Charles le Simple pour chasser Hilduin par sa propre force apparaissent limitées. Ce dernier, installé à Liège et profitant du soutien de Gislebert, semble alors hors d'atteinte pour Charles qui se tient, quant à lui, dans les environs de Reims. C'est dans cette configuration qu'il faut situer la *causa scribendi* de la lettre-capitulaire. S'acharnant longuement sur les nombreux crimes et péchés dont Hilduin se serait rendu coupable, cet écrit permet à Charles de présenter à ses partisans la version « officielle » des faits, de convaincre les indécis de rejoindre sa cause et d'écarter les insurgés de leur soutien à l'évêque de Liège.

Récapitulons : l'hostilité entre Charles le Simple et Hilduin ne semble pas surgir avant le mois de septembre de l'année 920. Elle apparaît seulement dans la lettre-capitulaire – vraisemblablement écrite dans les environs de Reims durant la première moitié de l'année 921⁽⁸⁰⁾. C'est entre ces deux moments qu'il convient de situer le début de la dispute pour l'évêché de Liège. Ce n'est que lors du retour de Charles dans le cœur de la Francie à l'extrême fin de l'année 920 ou au début de l'année suivante que le roi s'engage dans la tentative d'écarter Hilduin de son siège.

Henri ou Gislebert : qui est le véritable ennemi du roi Charles ?

Plus d'un auteur moderne a relevé que la lettre-capitulaire de Charles le Simple met en cause un personnage qui n'apparaît nulle part ailleurs : le roi de Germanie Henri I^{er}⁽⁸¹⁾. En même temps, la même lettre-capitulaire peine à mentionner un autre personnage qui figure dans tous les autres témoignages – tant épistolaires qu'historiographiques – comme le grand coupable des

(78) Cf. G. BÜHRER-THIERRY, *Évêques et pouvoir*, *op. cit.*, p. 196-197, et récemment Christine KLEINJUNG, *Bischofsabsetzungen und Bischofsbild. Texte-Praktiken-Deutungen in der politischen Kultur des westfränkisch-französischen Reichs 835-ca. 1030*, Ostfildern, Thorbecke, 2021 (Quellen und Forschungen zum Recht im Mittelalter, 11), p. 165-174, 333-336.

(79) Concernant ce dernier élément, cf. également Fl. CLOSE, « La succession », *op. cit.*, p. 271-272.

(80) Notamment contre H. ZIMMERMANN, « Der Streit », *op. cit.*, p. 28 (qui situe la rédaction de la lettre-capitulaire en automne 920) et Fl. CLOSE, « La succession », *op. cit.*, p. 268-269 (qui situe la date de rédaction de la lettre-capitulaire dans la seconde moitié de l'année 920).

(81) Notamment H. ZIMMERMANN, « Der Streit », *op. cit.*, p. 28 et Fl. CLOSE, « La succession », *op. cit.*, p. 268.

troubles en Lotharingie : Gislebert⁽⁸²⁾. D'après l'hypothèse soutenue par Robert Parisot et reprise par la suite, l'absence de Gislebert dans la lettre-capitulaire suggérerait la réconciliation, momentanée (?), entre le parti du Lotharingien et celui du roi Charles telle que rapportée par les *Annales* de Flodoard⁽⁸³⁾. Cette hypothèse – surtout l'idée de réconciliation qu'elle contient – est en effet attrayante ; elle se doit cependant d'être affinée.

Comme nous l'avons déjà souligné à plusieurs reprises, l'entrée de l'année 920 dans les *Annales* de Flodoard a été écrite après les événements : en 921, voire en 922. Pour témoigner des troubles liégeois, le chanoine de Reims a donc été pris d'une vision rétrospective des jalons de la querelle dont il connaissait l'issue. La réconciliation qu'il rapporte entre le roi et Gislebert pourrait ainsi être située à la fin de l'année 921, aux alentours du moment où Richaire s'installe officiellement à Liège – ce que suggère d'ailleurs aussi le passage de Flodoard s'il est lu en entier⁽⁸⁴⁾. Cela nous amènerait donc à un moment qui est largement postérieur à la rédaction de la lettre-capitulaire, qui doit être située, comme nous l'avons démontré, dans la première moitié de l'année 921.

De plus, une réconciliation entre Charles et Gislebert avant la rédaction de la lettre-capitulaire s'explique difficilement si l'on interprète le propos de ce document comme l'évocation d'une tentative du roi de rallier les évêques lotharingiens à sa cause contre Hilduin, soutenu par Gislebert. Si ce dernier s'était réconcilié avec le parti du roi avant la rédaction de la lettre, Hilduin aurait perdu son soutien principal et aurait été d'autant plus facile à chasser de son siège. Dans une telle configuration, la lettre aurait même pu ne pas être rédigée.

L'absence, dans cet écrit, de toute incrimination ouverte contre Gislebert et la présence d'Henri I^{er} doivent s'expliquer autrement. En incriminant, à côté de l'évêque de Liège, seulement le roi Henri – à la place de toute référence nominale à Gislebert ou ses soutiens –, Charles poursuit une rhétorique dont l'efficacité paraît de loin supérieure à toute allusion publique que des

(82) *Lettre A*, éd. E.-D. HEHL, *op. cit.*, p. 54, l. 5-7 : *Quo vero ordine Gislebertus hoc, quod illi concessum non est, agere non metuit, ut arbitror, quia illicite praesumpsit, rationabiliter imbecille permanebit [...]. Lettre B*, éd. E.-D. HEHL, *op. cit.*, p. 56, l. 2-3 : [...] *Gislebertus vester infidelis Hilduinum illic consecrare praecipiendo non formidavit*. FLODOARD, *Annales*, a. 920, éd. Ph. LAUER, *op. cit.*, p. 3-4. FOLCUIN, *Gesta abbatum*, c. 19, éd. G.H. PERTZ, *op. cit.*, p. 63, l. 4-5, 12-15. *Annales Lobienses*, a. 920, éd. G. WAITZ, *op. cit.*, p. 233, l. 17-20. Richer de Reims est le seul auteur qui évoque Henri dans son témoignage. Il semble cependant que Gislebert y figurait initialement. Cf. *supra*, n. 72.

(83) FLODOARD, *Annales*, a. 920, éd. Ph. LAUER, p. 4 : *Karolus vero reversis ad se Lothariensibus et ipso Gisleberto Richario abbati non Hilduino episcopo ipsum episcopatum consentiebat*. – R. PARISOT, *Le royaume de Lorraine*, *op. cit.*, p. 635, suivi par H. ZIMMERMANN, « Der Streit », *op. cit.*, p. 28, que suit Fl. CLOSE, « La succession », *op. cit.*, p. 268.

(84) FLODOARD, *Annales*, a. 920, éd. Ph. LAUER, *op. cit.*, p. 3-4 : *Hoc anno [920], sequenti quoque [921] [...], agitur inter Hilduinum episcopum et Richarium abbatem de episcopatu Tungrensi contentio. Siquidem rex illud episcopium Richario, quia Hilduinus a se descivit cui prius ipsum concesserat, dedit. Herimannus vero archiepiscopus Hilduinum ibi episcopum, eligente clero ac populo, favente necnon Gisleberto quem plurimi Lotharienses principem, relicto Karolo rege, delegerant, ordinavit. Karolus vero reversis ad se Lothariensibus et ipso Gisleberto Richario abbati non Hilduino episcopo ipsum episcopatum consentiebat*.

références aux éventuels crimes du parti de Gislebert auraient entraînée. Charles est contraint de laisser la porte ouverte à une réconciliation avec ses sujets, dont Gislebert fait partie⁽⁸⁵⁾. S'y ajoute que les évêques lotharingiens, que Charles tente de convaincre, par la lettre-capitulaire, d'adhérer à son projet, sont vraisemblablement pris entre deux feux : certains d'entre eux ont peut-être rejoint le parti de Gislebert, d'autres celui du roi, d'autres encore devaient être tout simplement réticents face à l'intention du roi de destituer un de leurs confrères dûment élu. En incriminant le roi étranger Henri – présenté comme l'ennemi (*inimicus*) de Charles⁽⁸⁶⁾ – à la place de l'influent et puissant Gislebert, sujet de Charles – qu'accusent toutes les autres sources de l'époque –, il s'agirait donc non pas de la trace de la réconciliation effectuée entre le roi et son grand, mais d'une stratégie du roi permettant à Gislebert, et les éventuels évêques lotharingiens qui le suivent, de rejoindre ultérieurement le giron du roi carolingien.

De plus, rappelons que durant les derniers mois de l'année 920, Charles fut engagé dans une campagne militaire contre ce même roi Henri. C'est immédiatement à la suite de cette campagne échouée que Charles, revenu dans les environs de Reims sans avoir conclu de véritable paix avec Henri – qui est donc l'*inimicus* du roi –, a fait rédiger la lettre-capitulaire. La réconciliation officielle avec le roi Henri n'est scellée de façon définitive qu'au début du mois de novembre 921 par le traité de Bonn⁽⁸⁷⁾. Or, dans la première moitié de l'année 921 – l'époque de rédaction de la lettre-capitulaire –, le roi de Germanie apparaît comme le bouc émissaire parfait que Charles le Simple peut se permettre d'attaquer, peut-être pour cacher sa défaite militaire, mais surtout sans que cela n'entraîne de sérieuses conséquences et, plus important encore, sans éloigner plus que nécessaire les grands de la Lotharingie que le roi tente, ce faisant, de réintégrer dans sa mouvance.

L'idée de réconciliation que certains auteurs avaient défendue n'est donc pas infondée. Cependant, le moment de son déroulement est mal placé. Ce n'est pas la trace de l'issue d'une réconciliation que l'on verrait dans la lettre-capitulaire, mais au contraire une invitation – certes, indirecte – à une réconciliation. C'est l'ennemi lointain et étranger Henri, à côté du malheureux Hilduin, qui est frappé des foudres du roi. Accuser Henri ne devait alors

(85) Depuis quelques décennies, on comprend l'exercice du pouvoir royal comme un processus qui est continuellement en quête de consensus entre le roi et les grands de son royaume. Cf. par exemple Gerd ALTHOFF, « Königsherrschaft und Konfliktbewältigung im 10. und 11. Jahrhundert », dans ID., éd., *Spielregeln der Politik im Mittelalter. Kommunikation in Frieden und Fehde*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 2^e éd., 2014 [1997], p. 21-56 ; Bernd SCHNEIDMÜLLER, « Konsensuale Herrschaft. Ein Essay über Formen und Konzepte politischer Ordnung im Mittelalter », dans Paul-Joachim HEINIG, Sigrid JAHNS, Hans-Joachim SCHMIDT, Rainer Christoph SCHWINGES & Sabine WEFERS, eds, *Reich, Regionen und Europa in Mittelalter und Neuzeit. Festschrift für Peter Moraw*, Berlin, Duncker & Humblot, 2000 (Historische Forschungen, 67), p. 53-87 ; Steffen PATZOLD, « Konsens und Konkurrenz. Überlegungen zu einem aktuellen Forschungskonzept der Mediävistik », dans *Frühmittelalterliche Studien*, t. 41, 2007, p. 75-103. – Appliquée à la royauté de Charles le Simple, cf. également Fr. MCNAIR, « Kingship and Consent », *op. cit.*, p. 1-22.

(86) *Lettre-capitulaire*, c. 1, éd. E.-D. HEHL, *op. cit.*, p. 44, l. 21-23 : [...] *quique ultra Rhenum ad inimicos nostros [...] Heinrico inimico nostro [...]*.

(87) Cf. H. LÖSSLEIN, *Royal Power*, *op. cit.*, p. 253-269 ; C. BRÜHL, *Deutschland-Frankreich*, *op. cit.*, p. 431-435 ; H. KELLER & G. ALTHOFF, *Die Zeit*, *op. cit.*, p. 125-126.

offenser personne et devait permettre aux conspirateurs lotharingiens de saisir un opportun motif d'excuse pour se soumettre *in fine* au roi. En s'acharnant sur le roi de Germanie et en contenant ses ressentiments vis-à-vis de Gislebert, Charles le Simple tend la main à ses propres sujets révoltés. De plus, cette manœuvre vise peut-être aussi à avorter, à court terme, tout rapprochement des grands lotharingiens avec le roi de Germanie. La perte de capital politique – tant pour Charles que pour les grands lotharingiens – est ainsi réduite à un strict minimum et ouvre la porte au rétablissement de l'unité du royaume.

Si Charles le Simple, en refusant d'incriminer ouvertement Gislebert, a œuvré donc indirectement à sa réintégration, pourquoi une telle possibilité n'a-t-elle pas été offerte à l'évêque de Liège Hilduin ? À cette question, on peut difficilement répondre. Il est probable que le roi avait déjà choisi Richaire pour remplacer Hilduin quelque temps avant la rédaction de la lettre-capitulaire. Ne pouvant plus faire marche arrière sur cette décision qui aurait sérieusement décrédibilisé le roi, Charles devait sacrifier Hilduin pour sauver la face. L'éjection d'Hilduin aurait également permis de donner un exemple ; après tout, ne fallait-il pas trouver un responsable du désordre semé au sein du royaume ? Et plus important encore, il fallait éjecter Hilduin de ce siège stratégique pour garder le contrôle sur l'Église de Liège et le nord de la Lotharingie ; remplacer l'évêque qui venait d'être élu était plus facile que de déraciner le puissant comte.

Une autre question est alors soulevée : quelle fut la véritable ingérence d'Henri 1^{er} dans le dossier liégeois de 920-921 ? Bon nombre d'auteurs ont été très tentés d'y voir la toute première manœuvre du roi germanique pour incorporer la Lotharingie dans son royaume⁽⁸⁸⁾. Même si cela sera chose faite dans un processus qui s'étend de 923 à 928, il faut souligner que ce fut, initialement, moins le produit de la politique réfléchie du roi de Germanie que le résultat des actions des grands de la Lotharingie eux-mêmes. De plus, ce processus n'a été déclenché qu'à l'issue de l'écartement définitif de Charles le Simple du trône de la Francie occidentale en 923⁽⁸⁹⁾. À la mort d'Étienne de Liège en mai 920, Henri était roi depuis à peine un an⁽⁹⁰⁾. Durant les premiers moments de sa royauté, il semble s'être surtout soucié de maintenir l'intégrité de son propre royaume : ce sont les conflits avec Arnulf de Bavière († 937) qui semblent avoir été placés au plus haut point des préoccupations d'Henri jusqu'en 921, voire 922⁽⁹¹⁾.

Certes, un soutien indirect du roi germanique au soulèvement en Lotharingie n'est pas à exclure. Henri n'aurait guère été opposé à une manœuvre permettant d'affaiblir le pouvoir de son voisin occidental, surtout après la campagne militaire de celui-ci à la fin de l'année 920. Des relations entre grands lotharingiens et grands germaniques se sont également maintenues en dépit de l'intégration de la Lotharingie au royaume occidental en 911⁽⁹²⁾. Toutefois,

(88) Cf. *supra*, n. 12.

(89) H. KELLER & G. ALTHOFF, *Die Zeit, op. cit.*, p. 124.

(90) Henri est élu entre le 14 et le 24 mai 919. H. KELLER & G. ALTHOFF, *Die Zeit, op. cit.*, p. 117.

(91) Cf. *supra*, n. 65.

(92) Cf. Sophie GLANSORFF, « La Lotharingie vue de la Francie orientale. De Louis le Germanique à Henri 1^{er} », dans M. MARGUE & H. PETTIAU, éd., *La Lotharingie en question, op. cit.*, p. 240-243.

l'éventuelle ingérence d'Henri 1^{er} dans la querelle du siège épiscopal de Liège dut être minime, voire insignifiante. L'absence de toute sorte d'accusations contre Henri dans les divers récits historiographiques, et surtout chez le contemporain Flodoard ainsi que dans la version de la querelle qui figure dans les lettres du pape – qui fait sienne la vision que lui présente le parti royal⁽⁹³⁾ ! –, ne suggère aucune implication quelconque de la part du roi de Germanie. Le seul écho constitue la lettre-capitulaire elle-même. Or, celle-ci, comme nous nous sommes efforcé de le démontrer, ne semble pas s'attaquer à Henri pour repousser sa grande influence ; elle s'en prend au roi germanique parce que celui-ci représente à ce moment la cible la plus opportune.

Enfin, un bref aperçu du parcours de Richaire et d'Hilduin après la querelle suggère également la faible part jouée par le roi Henri dans ce conflit. En effet, à la suite de l'intégration de la Lotharingie dans le royaume de Germanie, Richaire n'a – à ce qu'il paraît – éprouvé aucune difficulté à se maintenir sur son siège épiscopal qu'il occupera jusqu'à sa mort en 945. Il se peut même qu'il reconnût l'autorité du roi germanique dès 923⁽⁹⁴⁾. Quant à Hilduin, il refait surface non pas dans l'entourage de son prétendu soutien, le roi Henri, mais – en tant qu'évêque de Vérone à partir de 928 – dans la proximité du roi Hugues de Provence, probablement son parent⁽⁹⁵⁾.

(93) *Lettre A*, éd. E.-D. HEHL, *op. cit.*, p. 54, l. 7-9 : [...] *ut Caroli regis testimonium perhibet atque nostri dilecti filii Berengarii, gloriosissimi imperatoris, litterae testantur [...]. Lettre B*, éd. E.-D. HEHL, *op. cit.*, p. 55-56, l. 28-29, l. 1 : *Noster namque dilectus filius, Berengarius gloriosissimus imperator, apostolatui nostro litteras ex Richero [...] tansmisit.*

(94) Florence CLOSE, « La charte de Richer de Liège du 16 novembre 932. Une copie historique à réhabiliter », dans *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, t. 177, 2011, p. 15-16, soulève l'hypothèse d'un ralliement précoce de Richaire à Henri 1^{er} à la suite de l'écartement du pouvoir de Charles le Simple et l'élection à la royauté de Robert de Neustrie en 922 : la charte sur laquelle cette hypothèse repose, insérée dans les *Gesta episcoporum Tungrensium, Traiectensium et Leodiensium* d'Anselme de Liège, est datée du 16 novembre 932 et, surtout, de la onzième année du règne d'Henri (*Ibid.*, p. 19 : *Actum est hoc Leodii [...] regnante Heinrico rege gloriosissimo anno XI^{mo}*). Ce dernier élément indique – d'après Fl. Close – la date à partir de laquelle l'autorité du roi germanique fut reconnue à Liège. Le ralliement de Richaire au roi germanique devrait donc être placé quelque part dans la période entre le mois de novembre 921 – moment de la consécration épiscopale de Richaire par le pape à Rome ! – et celui de novembre 922. Cette dernière date semble également très précoce : certes, Robert est élu roi le 22 juin 922, mais Charles demeure un roi actif jusqu'à sa défaite à Soissons le 15 juin 923, voire son emprisonnement vers le mois d'août de la même année. C'est d'ailleurs en Lotharingie qu'il se retire après l'élection de Robert. Il paraît peu probable que Richaire – fidèle à Charles tant à Prüm qu'à Liège – se soit déclaré à Henri avant la bataille de Soissons. L'intégralité de la tradition manuscrite de l'acte de 932 le situe cependant dans la onzième année du règne d'Henri (*ibid.*). On ne peut exclure une faute de calcul – intentionnelle ou non –, intervenue soit dans l'acte original, soit très tôt dans sa tradition. Si l'on accepte une erreur d'un an, en passant de onze à dix ans, on pourrait situer le début de la reconnaissance de l'autorité royale d'Henri à Liège après la bataille de Soissons, voire après l'incarcération de Charles. Cela serait également conforme au comportement d'autres grands lotharingiens comme Gislebert ou l'archevêque Rotger de Trèves – un autre fidèle influent du Carolingien – qui reconnaissent tous les deux l'autorité d'Henri en 923 (*cf.* Fr. MCNAIR, « After Soissons », *op. cit.*, p. 40-41 ; C. BRÜHL, *Deutschland-Frankreich*, *op. cit.*, p. 440).

(95) Sur le destin d'Hilduin et son probable lien de parenté avec Hugues de Provence, *cf. supra*, n. 5.

Conclusion

À la mort de l'évêque Étienne, Hilduin lui succède sur le siège épiscopal de Liège. Les conditions de son avènement se présentent de façon tout à fait canonique et comprennent vraisemblablement aussi l'assentiment royal. Au moins jusqu'au début du mois de septembre 920, Hilduin apparaît comme l'évêque incontesté de Liège. C'est seulement dans le dernier tiers de l'année 920, voire le début de l'année suivante, que Charles le Simple entreprend de destituer l'évêque, déclenchant ainsi la dispute pour l'évêché mosan. Celle-ci ne représente donc en aucun cas une querelle de succession.

En se rangeant du côté de Gislebert, Hilduin met en péril le contrôle du roi carolingien sur la partie nord de la Lotharingie. Alors que l'émergence des principautés territoriales entraîne la perte de contrôle du roi sur les évêchés dans la plupart des régions du royaume, Charles le Simple n'est pas prêt à accepter une telle situation en Lotharingie, région devenue centrale pour la royauté du Carolingien dont l'autorité est en outre de plus en plus évincée dans le cœur de la Francie. À partir du moment où Hilduin quitte le parti du roi, celui-ci réclame la destitution de l'évêque qu'il remplacera par un homme connu et fidèle, issu de la famille puissante des Matfrid, concurrente à Gislebert.

L'enjeu principal du conflit autour du siège épiscopal de Liège ne réside pas dans le maintien de la Lotharingie dans le royaume occidental contre les prétendues ambitions du roi de Germanie ; l'influence d'Henri 1^{er} apparaît – somme toute – assez négligeable dans le conflit de 920-921. La querelle de l'évêché de Liège se joue plutôt entre les partisans du roi Charles d'un côté et ceux de Gislebert de l'autre, ces derniers étant peut-être inspirés par l'opposition des grands au cœur de la Francie au début de l'année 920. L'enjeu primordial de la querelle réside dans le maintien de l'autorité royale dans la Lotharingie, devenue cardinale pour le pouvoir du roi Charles : le siège mosan représente un pilier stratégique essentiel pour affirmer le pouvoir royal dans cette région.

À Liège, Charles le Simple parvient encore à se maintenir, notamment grâce aux importants liens que le Carolingien va activer avec son cousin l'empereur Bérenger et, surtout, le pape Jean X qui tranchera le conflit en faveur de Richaire auquel il décernera le pallium, signe de la légitimité irréprochable de la charge épiscopale de son porteur⁽⁹⁶⁾. Le 7 novembre 921 – trois jours après la consécration épiscopale de Richaire à Rome par le pape –, Charles conclut également un traité d'amitié avec Henri de Germanie. Si l'année 921 se termine donc couronnée de succès pour le roi carolingien, l'année qui suit annonce sa fin. Robert élu roi en juin 922, c'est en Lotharingie que Charles trouvera refuge et essaiera de réorganiser son pouvoir. La suite est connue : le Carolingien est défait à Soissons en 923 et entre peu après dans la captivité du comte Héribert de Vermandois dans laquelle il finit les années restantes de sa vie⁽⁹⁷⁾. Les efforts du roi autour du siège épiscopal de Liège ont-ils donc été vains ? L'on devrait peut-être nuancer la perception des dernières années

(96) BÖHMER-ZIMMERMANN 61.

(97) Sur les dernières années de Charles le Simple, cf. Fr. MCNAIR, « After Soissons », *op. cit.*, p. 29-48.

du règne de Charles présentées souvent comme une dégradation progressive et inéluctable de la situation du roi. Malgré la défaite de Charles à Soissons et l'emprisonnement qui va suivre, le Carolingien a pu défendre son autorité en Lotharingie de 911 jusqu'à sa mise à l'écart du pouvoir, et les tensions y furent vives. Si Charles a perdu le cœur de la Francie, il a néanmoins gagné et maintenu la Lotharingie. Le contrôle de l'évêque de Liège jouait un rôle important dans l'établissement de cette configuration délicate.

RÉSUMÉ

Matthias ROZEIN, *La querelle de l'évêché de Liège (920-921). Les enjeux lotharingiens de la destitution de l'évêque Hilduin*

Durant la querelle qui secoua l'évêché de Liège dans les mois qui suivirent la mort de l'évêque Étienne († 920), le roi carolingien Charles le Simple, soutien de l'abbé Richaire comme candidat au siège épiscopal, et le noble lotharingien Gislebert, soutenant à son tour le clerc liégeois Hilduin, se font face. Selon une tradition historiographique bien établie, ce dernier aurait, en outre, reçu le support du roi de Germanie Henri 1^{er}. Pour beaucoup d'historiens, la querelle de l'évêché de Liège est ainsi présentée comme la première tentative du roi germanique d'intégrer la Lotharingie dans sa sphère d'influence. Une relecture des sources suggère cependant une interprétation divergente des enjeux stratégiques du conflit : celle-ci place au premier plan les velléités d'indépendance des Lotharingiens emmenés par Gislebert. Le début de la querelle ne remonterait pas à la mort de l'évêque Étienne. L'ingérence active du roi Henri apparaît également insignifiante.

Liège – Lotharingie – Charles le Simple – Henri 1^{er} de Germanie – Gislebert – Hilduin de Liège – Richaire de Liège

SAMENVATTING

Matthias ROZEIN, *De Bisdomsstrijd van Luik (920-921). De Lotharingische dimensies van de afzetting van bisschop Hilduin*

Tijdens de ruzie die het bisdom Luik trof in de maanden na de dood van bisschop Stefanus († 920), stonden de Karolingische koning Karel de Eenvoudige, die de abt Richarius steunde als kandidaat voor de bisschopszetel, en de Lotharingische edelman Giselbert, die de Luikse geestelijke Hilduinus steunde, tegenover elkaar. Volgens een gevestigde historiografische traditie had deze laatste de steun gekregen van de Oost-Frankische koning Hendrik I. Voor veel historici wordt de ruzie om het bisdom Luik dan ook voorgesteld als de eerste poging van de Oost-Frankische koning om Lotharingen in zijn invloedssfeer op te nemen. Een nieuwe beoordeling van de bronnen suggereert echter een andere interpretatie van de strategische dimensies van het conflict: het accent wordt verlegd naar het onafhankelijkheidsstreven van de Lotharingers onder leiding van Giselbert. Het begin van de ruzie zou niet teruggaan tot de dood van bisschop Stefanus. De actieve inmenging van koning Hendrik lijkt ook onbeduidend.

Luik – Lotharingen – Karel de Eenvoudige – Hendrik I van Oost-Francië – Giselbert – Hilduinus van Luik – Richarius van Luik

SUMMARY

Matthias ROZEIN, *The Quarrel of the Bishopric of Liège (920-921). The Lotharingian Dimensions of the Destitution of Bishop Hilduin*

During the quarrel that affected the Bishopric of Liège in the months following the death of Bishop Stephen († 920), the Carolingian king Charles the Simple, supporting the abbot Richar as candidate to the episcopal see, and the Lotharingian nobleman Gisibert, who supported the Liège cleric Hilduin, faced each other. According to a well-established historiographical tradition, the latter had also received the backing of the East Frankish king Henry I. For many historians, the quarrel for the Bishopric of Liège is thus presented as the first attempt of the East Frankish king to incorporate Lotharingia into his sphere of influence. However, a new assessment of the sources suggests a divergent understanding of the strategic dimensions of the conflict: it puts in the foreground the desire for independence of the Lotharingians led by Gisibert. The beginning of the quarrel would not go back to the death of Bishop Stephen. The active meddling of king Henry also appears insignificant.

Liège – Lotharingia – Charles the Simple – Henry I of East Francia – Gisibert – Hilduin of Liège – Richar of Liège

**RÉDACTION: 4, boulevard de l'Empereur,
1000 Bruxelles.**
Prière d'adresser à la Rédaction les *manuscrits*
et les *ouvrages pour compte rendu*.

**REDACTIE: 4, Keizerslaan,
1000 Brussel.**
Gelieve *teksten en boeken ter recensie*
aan de Redactie te zenden.

DIRECTION ET COMITÉ DE RÉDACTION - DIRECTIE EN REDACTIECOMITÉ

DIRECTION - DIRECTIE

Directeur: Michèle GALAND [mgaland@ulb.ac.be]

Conseillers/Adviseurs: Jean-Marie DUVOSQUEL [jm.duvosquel@gmail.com], Guy VANTHEMSCHE [guy.vanthsche@vub.be]

Trésorier / Penningmeester: David GUILARDIAN [dguilard@ulb.ac.be]

Secrétaire général / Secretaris-generaal: Denis MORSA [denis.morsa@gmail.com]

Webmaster: Seth VAN HOOLAND [info@rbph.btfg.be]

COMITÉ DE RÉDACTION - REDACTIECOMITÉ:

Antiquité - Oudheid

Didier VIVIERS [dviviers@ulb.ac.be] (Monde grec - Griekse wereld)

Françoise VAN HAEPEREN [francoise.vanhaeperen@uclouvain.be] (Monde romain - Romeinse wereld)

Koen VERBOVEN [Koen.Verboven@ugent.be] (Monde romain - Romeinse wereld)

Histoire - Geschiedenis

Alain DIERKENS [adierken@ulb.ac.be] (Moyen Âge - Middeleeuwen)

René VERMEIR [Rene.Vermeir@UGent.be] (Temps modernes - Nieuwe Tijd)

Jeffrey TYSENS [Jeffrey.Tyssen@vub.be] (Époque contemporaine - Hedendaagse periode)

Secrétaire / Secretaris: Christoph DE SPIEGELEER [Christoph.DeSpiegelmeer@liberaas.eu]

Secrétaire / Secretaris: Nicolas SCHROEDER [nschroed@ulb.ac.be]

Bibliographie de l'Histoire de Belgique - Bibliografie van de Geschiedenis van België

Luc FRANÇOIS [Luc.Francois@UGent.be]

Sofie ONGHENA [Sofie.Ongheena@arch.be]

Langues et littératures modernes - Moderne taal- en letterkunde

Sabrina PARENT [Sabrina.Parent@ulb.ac.be] (Langues et littératures romanes - Romaanse taal- en letterkunde)

Wim VANDENBUSSCHE [wvdbussc@vub.be] (Langues et littératures germaniques - Germaanse taal- en letterkunde.)

Prière d'adresser les demandes d'abonnements,
les commandes diverses, etc.,

Revue Belge de Philologie et d'Histoire

KBR - Bibliothèque Royale

4, boulevard de l'Empereur, B-1000 Bruxelles.
rbph@belgacom.net

Tous les paiements doivent être faits au compte
bancaire 000-0131507-72

(IBAN BE38 0000 1315 0772 - BIC BPOTBEB1)
de la Revue Belge de Philologie et d'Histoire,
B-1050 Bruxelles.

Informations pratiques: <http://www.rbph-btfg.be>

Chaque article est signé. L'auteur est responsable des idées qu'il émet. La *Revue* n'accepte qu'une seule réplique à un article ou à un compte rendu. L'auteur de celui-ci aura la faculté de la faire suivre de ses observations. Après quoi, le débat sera tenu pour clos.

Voor abonnementen en andere bestellingen,
zich wenden tot
Belgisch Tijdschrift voor Filologie en Geschiedenis
KBR - Koninklijke Bibliotheek
4, Keizerslaan, B-1000 Brussel.
rbph@belgacom.net

Alle betalingen dienen te gebeuren
op bankrekeningnummer 000-0131507-72
(IBAN BE38 0000 1315 0772 - BIC BPOTBEB1)
van het Belgisch Tijdschrift voor Filologie en
Geschiedenis, B-1050 Brussel.

Praktische informatie: <http://www.rbph-btfg.be>

Elke bijdrage vermeldt de naam van de auteur. Deze alleen is voor de in zijn studie uiteengezette opvattingen en verdedigde zienswijzen verantwoordelijk. Het *Tijdschrift* aanvaardt slechts één replek op een artikel of een recensie. De schrijver ervan mag op de ingezonden replek antwoorden. Van verdere polemieek wordt beslist afgezien.

IMPRIMERIE GROENINGHE DRUKKERIJ, KORTRIJK

ISSN 0035-0818

Éditeur responsable et directeur de la publication

Michèle GALAND, 106, rue de Rosières, 1332 Genval

HISTOIRE – GESCHIEDENIS

Articles - Artikelen

Mathias ROZEIN, <i>La querelle de l'évêché de Liège (920-921). Les enjeux lotharingiens de la destitution de l'évêque Hilduin</i>	647
Nicolas BALZAMO & Jean-Marie SANSTERRE, <i>Des Vierges et des arbres : histoire d'une dévotion entre pratiques et légendes (derniers siècles du Moyen Âge – Époque moderne)</i>	671
Marc RONVAUX, <i>La mobilité de la main-d'œuvre sous l'Ancien Régime. Le cas du comté de Namur</i>	723
Jean-Pierre VANDER MOTTEN, <i>The Mountebank Johannes Michael Philo (fl. 1667-1677) and his Dutch Relatives</i>	763
Geoffrey GRANDJEAN, <i>L'idée d'égalité chez Émile de Laveleye</i>	775

Bram VANNIEUWENHUYZE & Iason JONGEPIER, édés, *Historische cartografie in België – La cartographie historique en Belgique*

Bram VANNIEUWENHUYZE & Iason JONGEPIER, <i>Inleiding</i>	807
Jan TRACHET, <i>Pieter Pourbus' Map of the Liberty of Bruges (1561-1571). An Overview of the State of Research</i>	815
Bram VANNIEUWENHUYZE, <i>Dronk Jacob van Deventer wijn in Kortrijk? De whereabouts van een zestiende-eeuwse stadscartograaf</i>	845
Colin DUPONT, <i>L'Institut national de Géographie : les grandes ambitions d'une éphémère maison d'édition</i>	899
Iason JONGEPIER, Margo BUELENS-TERRYIN, Kristof LOOCKX, Eleonora PAKLONS & Ilja VAN DAMME, <i>Verlichte ruimte. Het gebruik van de projectielantaarn in het Antwerpse publieke lezingcircuit (ca. 1900-1920) aan de hand van GIS, historisch kaartmateriaal en geschreven bronnen</i>	931
Marissa GRIFFIOEN & Bram VANNIEUWENHUYZE, m.m.v. Inge MISSCHAERT, <i>Maps in Context. Een webdatabank voor bronnen over oude kaarten en cartografen</i>	963

Bibliographie - Bibliografie

Déborah LO MAURO, <i>Saisies révolutionnaires : et si on repensait le sujet ? À propos d'un colloque et d'une base de données reprenant l'inventaire actualisé des œuvres saisies par la France</i>	991
---	-----

Comptes rendus & Chronique – Besprekingen & Kroniek	1011
--	------

Table des matières du t. 99 (2021) – Inhoudstafel van dl. 99 (2021)	1043
--	------